BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R53-2026-166

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2026

Sommaire

ARS /
R53-2026-09-15-00003 - 220002547 2026 09 15 DINAN (4 pages) Page 4
R53-2026-09-10-00003 - 220003974 2026 09 10 PLOUMILLIAU (4 pages) Page 9
R53-2026-09-10-00004 - 220006514 2026 09 10 GUINGAMP (4 pages) Page 14
R53-2026-09-10-00005 - 220006597 2026 09 10 SAINT BRIEUC (8 pages) Page 19
R53-2026-11-04-00007 - 290000611 2026 11 04 PLOURIN LES MORLAIX (5 pages) Page 28
R53-2026-11-04-00005 - 290023928 2026 11 04 LANDERNEAU (4 pages) Page 34
R53-2026-11-04-00006 - 290023969 2026 11 04 PLOUIGNEAU (4 pages) Page 39
R53-2026-11-04-00004 - 560002750 2026 11 04 PLOERMEL (5 pages) Page 44
R53-2026-10-08-00002 - 560009318 2026 10 08 ALLAIRE (6 pages) Page 50
R53-2026-11-04-00002 - Arrêté modificatif de composition de la CRSA Bretagne (10 pages) Page 57
R53-2026-10-19-00001 - Arrêté portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à Guissény 29880 (2 pages) Page 68
R53-2026-10-29-00003 - Arrêté portant modification de dénomination de l'adresse d'une officine de pharmacie à NIVILLAC (56) (1 page) Page 71
BRET 12 -Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes - DISP / Secretariat de direction
R53-2026-10-28-00004 - ARRETE du 28 octobre 2026 Portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (13 pages) Page 73
Bretagne07_Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) /
R53-2026-11-03-00007 - 20261103 TREDANIEL PDA Arrêté Préfet (3 pages) Page 87
Bretagne09 - Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest /
R53-2026-11-02-00003 - 2026 11 02 (17 pages) Page 91
R53-2026-11-02-00002 - 2026 11 02 SUBDELEG RPA (9 pages) Page 109
Direction Régionale des Finances Publiques /
R53-2026-11-03-00006 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Yannick PHILOUZE, directeur du pôle gestion publique de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, aux agents du centre de gestion financière Justice (3 pages) Page 119
DIRM /
R53-2026-11-06-00002 - Arrêté en date du 6 novembre 2026 portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix. (3 pages) Page 123

R53-2026-11-04-00001 - Arrêté portant ouverture d'une caravane de pêche d'huîtres plates sur le gisement de la baie du??Mont-Saint-Michel pour 2026 (2 pages) Page 127

DRAAF /

R53-2026-11-04-00003 - Tableau de publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne relatifs au contrôle des structures -ddtm 22 Publication foncière du 25 juin 2026 (2 pages) Page 130

R53-2026-11-06-00003 - TABLEAU TACITE DDTM 22 PUB 20260528-1 (2 pages) Page 133

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R53-2026-11-05-00003 - arrêté Agrément VAO LA FEDE 051126 (2 pages) Page 136

R53-2026-11-05-00004 - arrêté Agrément VAO Vacances et Moi 051126 (2 pages) Page 139

R53-2026-07-28-00006 - Arrêté habilitation aide alimentaire 2026 (3 pages) Page 142

R53-2026-09-29-00003 - Arrêté habilitation aide alimentaire 2026 n°2 (2 pages) Page 146

ARS

R53-2026-09-15-00003

220002547 2026 09 15 DINAN

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Direction de la solidarité
Direction personnes âgées-personnes handicapées

ARRETE

portant création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Le Connétable, situé à Dinan, géré par l'Association Le Connétable

et maintenant la capacité à 66 places

FINESS : 220002547

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne,

Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et services médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisation de création, de transformation, d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christian COAIL à la présidence du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu l'arrêté d'autorisation en date du 22 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Le Connétable géré par l'Association La Résidence du Connétable à Dinan et fixant la capacité totale à 66 places ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 1er septembre 2025 portant création d'un centre de ressources territorial (CRT) porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Résidence Le Connétable, géré par l'Association Le Connétable, situé à Dinan et maintenant la capacité à 66 places ;

Vu l'appel à candidatures publié par l'ARS le 15 décembre 2025 portant sur la création de 24 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places en EHPAD sur la région Bretagne ;

Vu la demande déposée par l'EHPAD Résidence Le Connétable de Dinan, pour la mise en œuvre d'un PASA partagé en coopération avec l'EHPAD Résidence Yves Blanchot de Dinan et la convention de partenariat et de coopération signée le 10 septembre 2026 entre les deux établissements ;

Considérant que le dossier déposé répond au cahier des charges de l'appel à candidatures et la qualité du projet proposé ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETENT :

Article 1er :

L'Association Le Connétable est autorisée à créer un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) à l'EHPAD Résidence Le Connétable situé à Dinan.

Le PASA, d'une capacité de 12 places, est partagé avec l'EHPAD Résidence Yves Blanchot de Dinan. Une convention de partenariat et de coopération a été établie entre les deux établissements.

L'autorisation prend effet à compter du 15 octobre 2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 57 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes
- 3 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
- 6 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées
- Un centre de ressources territorial
- Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)

Article 2 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (PM-EJ) : Association Le Connétable
Adresse : Rue de la Ville Goudelin - 22100 Dinan
N° FINESS : 220000855
SIREN : 777364761
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 66 places, dont un PASA partagé de 12 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : Résidence Le Connétable
Adresse : Rue de la Ville Goudelin - 22100 Dinan
N° FINESS : 220002547
SIRET : 77736476100026
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 45 - ARS PCD TP HAS NPUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 57

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 3

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 6

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 412 - Centre de ressources territorial pour personnes âgées
Code activité : 48 Tous modes d'accueil et d'accompagnement
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)
Capacité : 0

Activité médico-sociale 5

Code discipline : 961 - PASA - Pôles d'activité et de soins adaptés (capacité = 0)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 0

Article 3 :
Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure, soit le 4 janvier 2017. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 5 :

Le directeur de la délégation départementale des Côtes-d'Armor de l'ARS, la directrice générale des services du conseil départemental des Côtes-d'Armor et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 15 septembre 2026

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
la Directrice de l'hospitalisation, de l'autonomie
et de la performance

La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance

Charlotte HAMMEL

Le Président du Conseil départemental
des Côtes-d'Armor

Christian COAIL

ARS

R53-2026-09-10-00003

220003974 2026 09 10 PLOUMILLIAU

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Direction de la solidarité
Direction personnes âgées-personnes handicapées

ARRETE
portant création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Steredenn, situé à Ploumilliau, géré par le CCAS de Ploumilliau

et maintenant la capacité à 60 places

FINESS : 220003974

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne,

Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et services médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisation de création, de transformation, d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christian COAIL à la présidence du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 15 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Ploumilliau géré par le CCAS de Ploumilliau et fixant la capacité totale à 60 places ;

Vu l'appel à candidatures publié par l'ARS le 15 décembre 2025 portant sur la création de 24 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places en EHPAD sur la région Bretagne ;

Vu la demande déposée par l'EHPAD Résidence Steredenn de Ploumilliau le 13 février 2026, pour la mise en œuvre d'un PASA partagé en coopération avec l'EHPAD Melchonnec de Plouaret et la convention de partenariat signée le 22 juin 2026 entre les gestionnaires des deux établissements ;

Considérant que le dossier déposé répond au cahier des charges de l'appel à candidatures et la qualité du projet proposé ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETENT :

Article 1er :

Le CCAS de Ploumilliau est autorisé à créer un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) à l'EHPAD Résidence Steredenn situé à Ploumilliau.

Le PASA, d'une capacité de 12 places, est partagé avec l'EHPAD Melchonnec de Plouaret. Une convention de coopération a été établie entre les gestionnaires des deux établissements.

L'autorisation prend effet à compter du 1er octobre 2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 59 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes
- 1 place d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
- Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)

Par ailleurs, l'adresse du CCAS de Ploumilliau est modifiée. Il est situé au 16 rue Anatole Le Braz - 22300 Ploumilliau.

Article 2 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (PM-EJ) : CCAS de Ploumilliau **Adresse** : 16 rue Anatole Le Braz - 22300 Ploumilliau **N° FINESS :** 220006233 **SIREN :** 262200439 **Code statut juridique :** 17 Centre Communal d'Action Sociale

La capacité totale de l'établissement est fixée à 60 places, dont un PASA partagé de 12 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : EHPAD de Ploumilliau
Adresse : 14 bis rue Anatole Le Braz - 22300 Ploumilliau
N° FINESS : 220003974
SIRET : 26220043900046
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 45 - ARS PCD TP HAS NPUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 59

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 1

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 961 - PASA - Pôles d'activité et de soins adaptés (capacité = 0)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 0

Article 3 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure, soit le 4 janvier 2017. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 5 :

Le directeur de la délégation départementale des Côtes-d'Armor de l'ARS, la directrice générale des services du conseil départemental des Côtes-d'Armor et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 10 septembre 2026

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
la Directrice de l'hospitalisation, de l'autonomie
et de la performance

La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance

Charlotte HAMMEL

Le Président du Conseil départemental
des Côtes-d'Armor

Christian COAIL

ARS

R53-2026-09-10-00004

220006514 2026 09 10 GUINGAMP

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Direction de la solidarité
Direction personnes âgées-personnes handicapées

ARRETE
portant création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) géré par le centre hospitalier de Guingamp

et maintenant la capacité à 268 places

FINESS : 220006514

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne,

Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et services médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisation de création, de transformation, d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christian COAIL à la présidence du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 22 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) géré par le centre hospitalier de Guingamp et fixant la capacité totale à 268 places ;

Vu l'appel à candidatures publié par l'ARS le 15 décembre 2025 portant sur la création de 24 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places en EHPAD sur la région Bretagne ;

Vu la demande déposée par le gestionnaire le 13 février 2026, pour la mise en œuvre d'un PASA au sein de l'EHPAD du CH Guingamp ;

Vu le courrier du 8 juin 2026 relatif au résultat de l'appel à candidatures pour le projet de l'EHPAD du CH Guingamp ;

Considérant que le dossier déposé répond au cahier des charges de l'appel à candidatures et la qualité du projet proposé ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETENT :

Article 1er :

Le centre hospitalier de Guingamp est autorisé à créer un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places à l'EHPAD du centre hospitalier de Guingamp.

L'autorisation prend effet à compter du 1er décembre 2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 254 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes
- 4 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
- 10 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées
- Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)

Article 2 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (PM-EJ) : Centre hospitalier Guingamp **Adresse** : 17 rue de l'Armor - 22200 Pabu **N° FINESS :** 220000079 **SIREN :** 262200025 **Code statut juridique :** 13 Etablissement Public Communal d'Hospitalisation

La capacité totale de l'établissement est fixée à 268 places, dont un PASA de 12 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : EHPAD CH Guingamp
Adresse : 17 rue de l'Armor - 22200 Pabu
N° FINESS : 220006514
SIRET : 26220002500027
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 254

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 4

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 10

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 961 - PASA - Pôles d'activité et de soins adaptés (capacité = 0)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 0

Article 3 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure, soit le 4 janvier 2017. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 5 :

Le directeur de la délégation départementale des Côtes-d'Armor de l'ARS, la directrice générale des services du conseil départemental des Côtes-d'Armor et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 10 septembre 2026

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
la Directrice de l'hospitalisation, de l'autonomie
et de la performance

La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance

Charlotte HAMMEL

Le Président du Conseil départemental
des Côtes-d'Armor

Christian COAIL

ARS

R53-2026-09-10-00005

220006597 2026 09 10 SAINT BRIEUC

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Direction de la solidarité
Direction personnes âgées-personnes handicapées

ARRETE

portant création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Pierre-Yvon Trémel, situé à Minihy-Tréguier, géré par le centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier

et maintenant la capacité totale de l'EHPAD Les Capucins à 1212 places

FINESS : 220006597

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne,

Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et services médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisation de création, de transformation, d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christian COAIL à la présidence du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu l'arrêté d'autorisation en date du 26 juin 2025 portant modification de la répartition de capacité de l'autorisation de l'EHPAD géré par le centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier et maintenant la capacité de l'EHPAD à 1212 places ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 1er septembre 2025 portant création d'un centre de ressources territorial (CRT) porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Capucins, situé à Saint-Brieuc, géré par le centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier et maintenant la capacité totale de l'EHPAD Les Capucins à 1212 places ;

Vu l'appel à candidatures publié par l'ARS le 15 décembre 2025 portant sur la création de 24 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places en EHPAD sur la région Bretagne ;

Vu la demande déposée par le gestionnaire le 12 février 2026, pour la mise en œuvre d'un PASA au sein de l'EHPAD Pierre-Yvon Trémel de Minihy-Tréguier ;

Considérant que le dossier déposé répond au cahier des charges de l'appel à candidatures et la qualité du projet proposé ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETENT :

Article 1er :

Le centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier est autorisé à créer un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places, au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Pierre-Yvon Trémel, situé à Minihy-Tréguier.

L'autorisation prend effet à compter du 1er novembre 2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- Hébergement permanent : 1 131 places
- Hébergement temporaire : 21 places
- Accueil de jour : 32 places
- 2 Unités d'Hébergement Renforcées : 28 places
- 4 PASA
- 1 Plateforme d'Accompagnement et de Répit des aidants
- Un Centre de Ressources Territorial

Article 2 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (PM-EJ) : Centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier
Adresse : 10 Rue Marcel Proust - 22023 Saint-Brieuc cedex 1
N° FINESS : 220000020
SIREN : 262200090
Code statut juridique : 14 Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation.

La capacité totale de l'établissement est fixée à 1 212 places, dont deux PASA de 14 places et deux PASA de 12 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : EHPAD Les Capucins
Adresse : 17 Rue des Capucins - 22027 Saint-Brieuc cedex 1
N° FINESS : 220006597
SIRET : 26220009000104
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 392

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 4

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 60

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 2

Activité médico-sociale 5

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 12

Activité médico-sociale 6

Code discipline : 962 - UHR - Unités d'hébergement renforcées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 14

Activité médico-sociale 7

Code discipline : 961 - PASA - Pôles d'activité et de soins adaptés (capacité = 0)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 0

Activité médico-sociale 8

Code discipline : 412 - Centre de ressources territorial pour personnes âgées
Code activité : 48 Tous modes d'accueil et d'accompagnement
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)
Capacité : 0

Etablissement secondaire :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : Résidence Les Embruns
Adresse : Place de Bretagne - 22501 Paimpol cedex
N° FINESS : 220005052
SIRET : 26220009000294
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 96

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 10

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 2

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 963 – Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (PFR)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 040 Aidants/Aidés personnes âgées
Capacité : 0

Etablissement secondaire :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : Résidence Ty Tud Coz
Adresse : 36 Chemin de Kerpuns - 22501 Paimpol cedex
N° FINESS : 220019640
SIRET : 26220009000344
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 60

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 1

Etablissement secondaire :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : Résidence Les Terres Neuvas
Adresse : Chemin de Kerpuns - 22501 Paimpol cedex
N° FINESS : 220014815
SIRET : 26220009000310
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 80

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 2

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 961 - PASA - Pôles d'activité et de soins adaptés (capacité = 0)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 0

Etablissement secondaire :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : Résidence Kreiz Ar Mor
Adresse : Crech Kerio - 22870 Ile de Bréhat
N° FINESS : 220013064
SIRET : 26220009000336
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 47

Etablissement secondaire :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : EHPAD CH Tréguier
Adresse : Tour Saint-Michel - 22220 Tréguier
N° FINESS : 220006407
SIRET : 26220009000260
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 260

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 10

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 961 - PASA - Pôles d'activité et de soins adaptés (capacité = 0)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 0

Etablissement secondaire :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : EHPAD Pierre-Yvon Trémel
Adresse : Rue du collège Ernest Renan - 22220 Minihy-Tréguier
N° FINESS : 220021083
SIRET : 26220009000286
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD
Code MFT : 40 - ARS PCD TG HAS PUI

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 924 - Accueil pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 136

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 657 - Accueil temporaire pour personnes âgées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 711 Personnes âgées dépendantes
Capacité : 10

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 962 - UHR - Unités d'hébergement renforcées
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 14

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 961 - PASA - Pôles d'activité et de soins adaptés (capacité = 0)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 0

Article 3 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 5 :

Le directeur de la délégation départementale des Côtes-d'Armor de l'ARS, la directrice générale des services du conseil départemental des Côtes-d'Armor et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 10 septembre 2026

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
la Directrice de l'hospitalisation, de l'autonomie
et de la performance

La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance

Charlotte HAMMEL

Le Président du Conseil départemental
des Côtes-d'Armor

Christian COAIL

ARS

R53-2026-11-04-00007

290000611 2026 11 04 PLOURIN LES MORLAIX

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale du Finistère
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Agence Régionale de Santé
Bretagne

ARRETE
portant modification de la capacité de l'autorisation du Dispositif Intégré de l'Institut Médico-Educatif (DIME) du Véléry
géré par l'association Les Genêts d'or situé à Plourin Les Morlaix

et portant la capacité à 116 places

FINESS : 290000611

Le Directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur David LE GOFF;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu l'arrêté d'autorisation initiale en date du 01/12/2016 portant renouvellement de l'autorisation de portant renouvellement de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (IME) DU VELERY géré par LES GENETS D'OR situé à Plourin-lès-Morlaix;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 17/07/2025 portant extension non importante de la capacité d'autorisation du DIME du Véléry situé à Plourin Les Morlaix géré par l'association Les Genêts d'or, maintenant la capacité à 116 places;

Vu la demande présentée par le gestionnaire le 09/04/2026 en vue de modifier l'arrêté d'autorisation;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

Considérant que la transformation capacitaire vise à répondre aux objectifs de la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap ;

ARRETE

Article 1er :

L'association Les Genêts d'or est autorisée à transformer :

- 12 places de prestations en milieu ordinaire « tous types de déficiences » en 12 places prestations en milieu ordinaire « troubles du spectre de l'autisme »

- 10 places d'accueil de jour « tous types de déficiences » en 10 places d'accueil de jour « troubles du spectre de l'autisme ».

L'autorisation prend effet à compter du 01/01/2027

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 22 places d'hébergement complet
- 33 places d'accueil de jour
- 54 places de prestations en milieu ordinaire
- 7 places d'unité d'enseignement dans une école maternelle pour enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme

Article 2 :

Les bénéficiaires sont des enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de tous types de déficience et/ou de troubles du spectre de l'autisme.

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Association Les genêts d'or
Adresse : 14, rue Louis Armand-ZI de Keriven-29600 St Martin des Champs
N° FINESS : 290007384
SIREN : 777571761
Code statut juridique : 61 Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 116 places, réparties de la façon suivante :

Raison sociale de l'établissement (ET) : DIME du Véléry
Adresse : 8, rue de la hautière-29600 Plourin Les Morlaix
N° FINESS : 290000611
SIRET : 77757176100256
Code catégorie : 183 Institut Médico-Educatif (I.M.E.)
Code MFT : 57 - ARS ou ARS/PCD CPOM

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 22

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 31

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 23

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 23

Activité médico-sociale 5

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques

Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 10

Activité médico-sociale 6 (UEMA)

Code discipline : 840 - Accompagnement précoce de jeunes enfants
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 7

Code convention : DIT - Dispositif intégré enfance

Article 4 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 6 :

Le directeur de la délégation du Finistère de l'ARS et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 04/11/2026

P/ Le Directeur général de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne
la Directrice de l'hospitalisation, de
l'autonomie et de la performance
La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance

Charlotte HAMMEL

ARS

R53-2026-11-04-00005

290023928 2026 11 04 LANDERNEAU

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale du Finistère
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

ARRETE
portant modification de la capacité de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (IME) Kerlaouen
géré par l'association Don Bosco situé à Landerneau

et portant la capacité à 18 places

FINESS : 290023928

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé de Bretagne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux

et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu l'arrêté d'autorisation initiale en date du 01/12/2016 portant renouvellement de l'autorisation de L'IME KERLAOUEN géré par l'association Don Bosco situé à Landerneau

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 17/07/2025 portant modification extension non importante (ENI) de la capacité de l'IME Kerlaouen, gérés par l'association Don Bosco et portant la capacité à 17 places;

Vu la demande présentée par le gestionnaire le 09/04/2026 en vue de modifier l'arrêté d'autorisation;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

Considérant que la transformation capacitaire vise à répondre aux objectifs de la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap ;

ARRETE

Article 1er :

L'association Don Bosco est autorisée à transformer 1 place tous modes d'accueil et d'accompagnement « troubles du spectre de l'autisme » en 2 places de prestations en milieu ordinaire « troubles du spectre de l'autisme ».

L'autorisation prend effet à compter du 01/01/2027

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 10 places d'hébergement complet en internat
- 6 places d'accueil de jour
- 2 places de prestations en milieu ordinaire

Article 2 :

Les bénéficiaires sont des enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Association Don Bosco
Adresse : Mescoat-BP119-29411 Landerneau cedex
N° FINESS : 290007392
SIREN : 775577950
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 18 places, réparties de la façon suivante :

Raison sociale de l'établissement (ET) : DIME Kerlaouen
Adresse :21, rue Saint Ernel 29800 Landerneau
N° FINESS : 290023928
SIRET : 77557795000097
Code catégorie : 183 Institut Médico-Educatif (I.M.E.)
Code MFT : 57 - ARS ou ARS/PCD CPOM

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 10

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 6

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 2

Code convention : DIT - Dispositif intégré enfance

Article 4 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 6 :

Le directeur de la délégation du Finistère de l'ARS et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 04/11/2026

P/ Le Directeur général de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne
la Directrice de l'hospitalisation, de
l'autonomie et de la performance

La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance

Charlotte HAMMEL

ARS

R53-2026-11-04-00006

290023969 2026 11 04 PLOUIGNEAU

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale du Finistère
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Agence Régionale de Santé
Bretagne

ARRETE
portant modification de la capacité de l'autorisation du Dispositif Intégré de l'Institut thérapeutique et pédagogique (DITEP) de l'Ancrage géré par la fondation Massé Trévidy situé à Plouigneau

et portant la capacité à 61 places

FINESS : 290023969

Le Directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu l'arrêté d'autorisation initiale en date du 07/10/2016 portant renouvellement de l'autorisation de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) géré par LA FONDATION MASSE TREVIDY situé à Plouigneau

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 19/09/2023 portant modification des capacités du Dispositif intégré de l'institut thérapeutique et pédagogique (DITEP) de l'Ancrage à Plouigneau, géré par la Fondation Massé Trévidy en maintenant la capacité à 61 places;

Vu la demande présentée par le gestionnaire le 02/07/2026 en vue de modifier l'arrêté d'autorisation;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

Considérant que la transformation capacitaire vise à répondre aux objectifs de la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap ;

ARRETE

Article 1er :

La Fondation Massé Trévidy est autorisée à transformer 2 places de placement en famille d'accueil en 1 place d'accueil de jour et 2 places de prestations en milieu ordinaire.

L'autorisation prend effet à compter du 01/01/2027

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 9 places d'hébergement complet en internat
- 17 places d'accueil de jour
- 34 places de prestations en milieu ordinaire
- 1 place en placement en famille d'accueil

Article 2 :

Les bénéficiaires sont des enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de difficultés psychiques avec troubles du comportement.

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Fondation Massé Trévidy **Adresse :** 39, rue de la procidence-29337 Quimper cedex

N° FINESS : 290007459
SIREN : 777582743
Code statut juridique : 63 Fondation

La capacité totale de l'établissement est fixée à 61 places, réparties de la façon suivante :

Raison sociale de l'établissement (ET) : DITEP DE L'Ancrage
Adresse :route de Paris- 29610 Plouigneau
N° FINESS : 290023969
SIRET : 77758274300152
Code catégorie : 186 Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
Code MFT : 57 - ARS ou ARS/PCD CPOM

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 200 Difficultés psychologiques avec troubles du comportement
Capacité : 9

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 15 Placement Famille d'Accueil
Code clientèle : 200 Difficultés psychologiques avec troubles du comportement
Capacité : 1

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 200 Difficultés psychologiques avec troubles du comportement
Capacité : 34

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 200 Difficultés psychologiques avec troubles du comportement
Capacité : 17

Code convention : DIT - Dispositif intégré enfance

Article 4 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du

26 avril 2022.

Article 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 6 :

Le directeur de la délégation du Finistère de l'ARS et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 04/11/2026

P/ Le Directeur général de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne
la Directrice de l'hospitalisation, de
l'autonomie et de la performance

La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance



ARS

R53-2026-11-04-00004

560002750 2026 11 04 PLOERMEL

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale du Morbihan
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Agence Régionale de Santé Bretagne

ARRETE
rectificatif portant extension de l'autorisation de l'Institut médico-éducatif Les Bruyères
géré par l'ADAPEI 56 situé à Ploërmel

et portant la capacité à 47 places

FINESS : 560002750

Le Directeur général de
l'agence régionale de santé de Bretagne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu l'arrêté d'autorisation initiale en date du 26/05/1993 portant création de l'IME situé à Plumelec ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 07/07/2026 portant modification de la répartition de capacité de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (IME) Les Bruyères géré par l'ADAPEI du Morbihan situé à Ploërmel et maintenant la capacité à 40 places ;

Vu la circulaire N°DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence Nationale du Handicap 2023

Vu la demande présentée par le gestionnaire le 15/10/2026 en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'IME Les Bruyères à Ploërmel ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETE :

Article 1er :

L'ADAPEI 56 est autorisée à augmenter la capacité d'accueil de l'IME Les Bruyères de 3 places d'accueil de jour et 4 places prestations en milieu ordinaire (PMO) situé 3 Rue Simone Veil, 56 800 PLOËRMEL.

L'autorisation prend effet à compter du 02 novembre 2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 14 places d'hébergement complet internat déficience intellectuelle,
- 3 places d'hébergement complet internat troubles du spectre de l'autisme,
- 19 places d'accueil de jour déficience intellectuelle,
- 3 places d'accueil de jour tous types de déficiences,
- 4 places d'accueil de jour troubles du spectre de l'autisme,
- 4 places de prestations en milieu ordinaire tous types de déficiences.

Article 2 :

Les bénéficiaires sont des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou tout type de déficience.

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (PM-EJ) : ADAPEI du Morbihan
Adresse : 2 Allée de Tréhornec, BP 116 – 56 003 VANNES CEDEX
N° FINESS : 56 000 590 2
SIREN : 775 617 673
Code statut juridique : 61 Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 47 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (EGE) : IME Les Bruyères
Adresse : 3 Rue Simone Veil – 56 800 PLOËRMEL
N° FINESS : 560002750
SIRET : 77561767300048
Code catégorie : 183 Institut Médico-Educatif (I.M.E.)
Code MFT : 57 - ARS ou ARS/PCD CPOM

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 117 Déficience intellectuelle
Capacité : 14 places

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 3 places

Activité médico-sociale 3

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 117 Déficience intellectuelle
Capacité : 19 places

Activité médico-sociale 4

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme
Capacité : 4 places

Activité médico-sociale 5

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 3 places

Activité médico-sociale 6

Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 4 places

Article 4 :

Au regard des dispositions de l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, cette extension de moins de 30 % de la capacité ne donnera pas lieu à une visite de conformité. Le titulaire de l'autorisation devra cependant transmettre aux autorités compétentes avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

Cette autorisation sera réputée caduque faute d'ouverture au public dans un délai maximum d'un an à compter de sa notification.

Article 5 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 6 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 7 :

Le directeur de la délégation du Morbihan de l'ARS et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 04/11/2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé Bretagne,
La Directrice de l'hospitalisation, de l'autonomie
et de la performance,



Charlotte HAMMEL

ARS

R53-2026-10-08-00002

560009318 2026 10 08 ALLAIRE

Délégation départementale du Morbihan
Département Offre de Soins, Autonomie et Prévention

Direction générale adjointe solidarités

ARRETE

portant extension de 6 places pour personnes âgées de l'autorisation du Service Autonomie à Domicile (SAD) Allaire-Malansac-Peillac, constitué par convention entre l'association des Centres de Soins d'Allaire Malansac,
l'ADMR d'Allaire et sa région,
l'ADMR de Malansac,
l'ADMR de Peillac

et portant la capacité de l'activité soin à 56 places

FINESS : 560009318
FINESS : 560022923
FINESS : 560028110
FINESS : 560028250

Le Directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne,

Le Président du Conseil départemental du Morbihan

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 et notamment son article 44 modifié par l'article 22 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur David LAPPARTIENT à la Présidence du Conseil départemental du Morbihan ;

Vu la décision du 3 août 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Mme Charlotte HAMMEL ;

Vu le dernier arrêté en date du 15/12/2025 portant autorisation de service autonomie à domicile (SAD) aide et soins intitulé Service Autonomie à Domicile Allaire – Malansac, Peillac, par convention entre l'association des Centres de Soins d'Allaire Malansac, l'ADMR d'Allaire et sa région, l'ADMR de Malansac et l'ADMR de Peillac ;

Considérant la proposition de créations de places de soins issue du groupe de travail du 28 mai 2026 associant des représentants de SAD aide et soins et les syndicats d'IDEL ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETENT :

Article 1er :

L'association des Centres de Soins d'Allaire Malansac est autorisée à étendre de 6 places la capacité de l'activité soin du Service Autonomie à Domicile (SAD) Allaire – Malansac – Peillac constitué par convention avec l'ADMR d'Allaire et sa région, l'ADMR de Malansac et l'ADMR de Peillac.

L'autorisation prend effet à compter du 1er octobre 2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 47 places de soins, prestation en milieu ordinaire (16) pour Personnes Agées (sans autres indications) - 700,
- 9 places de soins, prestation en milieu ordinaire (16) pour tous types de déficiences - Personnes Handicapées (sans autre indication) – 010,
- Assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées en mode prestataire,
- Conduite du véhicule des personnes ayant des difficultés de mobilité en mode prestataire,
- Accompagnement des personnes en dehors de leur domicile en mode prestataire

Article 2 :

Les bénéficiaires sont des personnes âgées de soixante ans et plus en perte d'autonomie ou malades, des personnes handicapées quel que soit le type de handicap, et des personnes de moins de soixante ans, atteintes de pathologies chroniques mentionnées au 7° du I de l'article L.312-1 du CASF ou présentant une affection mentionnée aux 3° et 4° de l'article L.322-3 du code de la sécurité sociale.

Article 3 :

La zone d'intervention du service autonomie à domicile pour l'activité aide et soins aide et soins est la suivante :

Allaire, Béganne, Caden, Limerzel, Malansac, Peillac, Pluherlin, Rieux, Rochefort-en-Terre, Saint-Gorgon, Saint-Gravé, Saint-Jacut-les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Perreux et Saint-Vincent-sur-Oust.

Article 4 :

La capacité totale du service ainsi constitué par convention est fixée à 56 places de soin.

Ce service autonomie à domicile aide et soins est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Activité de soins :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Association CDS Allaire Malansac
Adresse : 56 rue Le Mauff, 56350 ALLAIRE
N° FINESS : 560001430
SIREN : 314 972 639
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Raison sociale de l'établissement (ET) : SAD Allaire-Malansac-Peillac
Adresse : 27 rue du Stade, 56220 MALANSAC
N° FINESS : 560009318
SIRET : 314 972 639 00079
Code catégorie : 209 Service autonomie aide et soins (SAAS) "SAD mixte"
Code MFT : 09 - ARS/PCD Mixte HAS

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 358 - Soins infirmiers à Domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)
Capacité : 47

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 358 - Soins infirmiers à Domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 9

Code convention : SAD - fonctionnant en convention SAD mixte (durée 5 ans)

Activité d'aide 1 :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : ADMR Allaire et sa région
Adresse : 14 rue de la Libération, 56350 ALLAIRE
N° FINESS : 560022915
SIREN : 304 605 280
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Raison sociale de l'établissement (ET) : Service Autonomie à Domicile Allaire-Malansac-Peillac
Adresse : 14 rue de la Libération, 56350 ALLAIRE
N° FINESS : 560022923
SIRET : 304 605 280 00029
Code catégorie : 209 Service autonomie aide et soins (SAAS) "SAD mixte"
Code MFT : 09 - ARS/PCD Mixte HAS

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 469 – Aide à domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 469 – Aide à domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)

Code convention : SAD - fonctionnant en convention SAD mixte (durée 5 ans)

Activité d'aide 2 :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : ADMR Malansac
Adresse : 27 rue du Stade, 56220 MALANSAC
N° FINESS : 560028102
SIREN : 342 956 489
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Raison sociale de l'établissement (ET) : Service Autonomie à Domicile Allaire-Malansac-Peillac
Adresse : 27 rue du Stade, 56220 MALANSAC
N° FINESS : 560028110
SIRET : 342 956 489 00054
Code catégorie : 209 Service autonomie aide et soins (SAAS) "SAD mixte"
Code MFT : 09 - ARS/PCD Mixte HAS

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 469 – Aide à domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 469 – Aide à domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)

Code convention : SAD - fonctionnant en convention SAD mixte (durée 5 ans)

Activité d'aide 3 :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : ADMR Peillac
Adresse : 13 place de l'Eglise, 56220 PEILLAC
N° FINESS : 560028243
SIREN : 777 861 154
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Raison sociale de l'établissement (ET) : Service Autonomie à Domicile Allaire-Malansac-Peillac
Adresse : 13 place de l'Eglise, 56220 PEILLAC
N° FINESS : 560028250
SIRET : 777 861 154 00022
Code catégorie : 209 Service autonomie aide et soins (SAAS) "SAD mixte"
Code MFT : 09 - ARS/PCD Mixte HAS

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 469 – Aide à domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 469 – Aide à domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)

Code convention : SAD - fonctionnant en convention SAD mixte (durée 5 ans)

Article 5 :

Cette autorisation sera réputée caduque faute d'ouverture au public dans un délai maximum d'un an à compter de sa notification.

Article 6 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date d'autorisation initiale de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Les services autonomie à domicile aide et soins sont intégrés dans la programmation pluriannuelle des évaluations dans un délai minimum de deux ans suivant la date de leur autorisation.

Article 7 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, https://www.telerecours.fr/, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 8 :

Le directeur de la délégation du Morbihan de l'ARS, le directeur général des services départementaux du Morbihan et le gestionnaire de l'établissement ou du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 08/10/26

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
la Directrice de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance

La Directrice de l'Hospitalisation,
de l'Autonomie et de la Performance

Charlotte HAMMEL

Le Président du Conseil départemental
du Morbihan,

David LAPPARTIENT

ARS

R53-2026-11-04-00002

Arrêté modificatif de composition de la CRSA Bretagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ARRETE PORTANT MODIFICATION
de la composition nominative
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Bretagne

Agence Régionale de Santé Bretagne

CRSA-AP 2026/11

Direction de la stratégie régionale en santé
Pôle secrétariat et démocratie en santé

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le Décret du 24 juin 2026 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne - M. Frédéric VARNIER
Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna Seznec
Vu l'arrêté 2026/10 du 16 octobre 2026 de composition nominative de la CRSA

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;
Considérant les demandes modifications apportées depuis la publication de l'arrêté 2026/10 ;

ARRETE

Article 1er : La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 103 membres ayant voix délibérative répartis en 8 collèges. Sa composition est modifiée comme suit :
Collège 1a : changement dans l'ordre des titulaires et suppléants à la demande du Conseil régional
Collège 3 : désignation de Brice LEVRIER, 2nd suppléant par le CTS St Malo Dinan
Collège 3 : retrait de Patrick LECLERC à sa demande (CTS Finistère Penne Ar Bed)
Collège 4a : désignations de Nicolas BOLLOCH et Fabienne PRIMA (CFE CGC)
Collège 6d : désignation de Thierry PRESTEL titulaire (Promotion santé Bretagne)

Article 2 : La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne comprend également 13 membres qui participent, avec voix consultative, à ses travaux :
MADAME DUBEE EMMANUELLE, PREFETE DE REGION BRETAGNE - ou son représentant
MONSIEUR CARE PATRICK, PRESIDENT DU CESER - ou son représentant
MADAME ALBERT-MORETTI NATHALIE, RECTRICE D'ACADEMIE - ou son représentant
MADAME MAGNIER LUDOVIC, DIRECTEUR DE LA DREETS - ou son représentant
MONSIEUR FISSE ERIC, DIRECTEUR REGIONAL DE LA DREAL - ou son représentant
MONSIEUR BEAUSSANT BENJAMIN, DIRECTEUR REGIONAL DE LA DRAAF - ou son représentant
MADAME BESEME MARIANNE, DIRECTRICE REGIONALE DE LA DRAJES - ou son représentant
MONSIEUR JAGOREL QUENTIN, DIRECTEUR REGIONAL DE LA DRAC - ou son représentant
MADAME ORANGE-LOUBOUTIN MYLENE, DIRECTRICE REGIONALE DE LA DRFIP - ou son représentant
MONSIEUR VARNIER FREDERIC, DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE - ou son représentant
MADAME MAIGNAN ELISABETH, PRESIDENTE DU CONSEIL DE LA CPAM 35 - ou son représentant
MONSIEUR BALAVOINE JEAN-NOEL, 1ER VICE PRESIDENT DE LA MSA D'ARMORIQUE - ou son représentant
MONSIEUR TANGUY YANN, DIRECTEUR REGIONAL DES DOUANES - ou son représentant

Article 3 : Chaque membre ne peut siéger qu'au sein d'un seul collège, mais peut être membre d'une ou plusieurs commissions spécialisées.

Article 4 : Le mandat des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne est de cinq ans, renouvelable. Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.
Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Directrice de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 04/11/2026

Pour le Directeur général
La Directrice de la stratégie régionale en santé

La Directrice de la Stratégie
Régionale en Santé
Anna SEZNEC

Anna SEZNEC

ANNEXE - COMPOSITION NOMINATIVE DE LA CRSA

1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1er suppléant	**MADAME**	**JOUNEAUX**	**ELISABETH**	**CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**
2nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Titulaire	**MADAME**	**CHAPPE**	**FANNY**	**CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**
1er suppléant	**MONSIEUR**	**ALLAIN**	**OLIVIER**	**CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**
2nd suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	LE DIFFON	PATRICK	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1er suppléant	MADAME	PARMENTIER	MÉLINA	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2nd suppléant	MONSIEUR	GALLIER	MAXIME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

b) Conseils départementaux

Titulaire	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES-D'ARMOR
1er suppléant	MADAME	CADUDAL	VÉRONIQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES-D'ARMOR
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	MESSAGER	RAYMOND	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
1er suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
2nd suppléant	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
Titulaire	MADAME	BILLARD	ARMELLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE
1er suppléant	MADAME	QUILAN	SYLVIE	CONSEIL DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE
2nd suppléant	MADAME	ABADIE	FLORENCE	CONSEIL DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE
Titulaire	MADAME	JARLIGANT	MARIE-ODILE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
1er suppléant	MADAME	GUEGAN	ROZENN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
2nd suppléant	MONSIEUR	JALU	MICHEL	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

c) Groupements de communes

Titulaire	MADAME	LAOUENAN-LE LEC	FRANÇOISE	AdCF - DOUARNENEZ COMMUNAUTE
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	BERTINOTTI	DOMINIQUE	AdCF - LANNION TREGOR COMMUNAUTE
1er suppléant	MADAME	RIVALLAN	FABRICE	AdCF - DINAN AGGLOMERATION
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	PHELIPPOT	SAMUEL	AdCF - PAYS DE MORLAIX
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		

d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1er suppléant	En cours de désignation
2nd suppléant	En cours de désignation
Titulaire	En cours de désignation
1er suppléant	En cours de désignation
2nd suppléant	En cours de désignation
Titulaire	En cours de désignation
1er suppléant	En cours de désignation
2nd suppléant	En cours de désignation

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L. 1114-1)

Titulaire	MONSIEUR	RAOULT	SERGE	ASSOCIATION POUR LE DROIT A MOURIR DANS LA DIGNITE (ADMD)
1er suppléant	MADAME	GREMBER	FRÉDÉRIQUE	ASSOCIATION POUR LE DROIT A MOURIR DANS LA DIGNITE (ADMD)
2nd suppléant	MONSIEUR	HEUZE	JOËL	ASSOCIATION POUR LE DROIT A MOURIR DANS LA DIGNITE (ADMD)
Titulaire	MADAME	MOREAU	SONIA	ASSOCIATION AIDES
1er suppléant	MONSIEUR	TIREL	IRWINN	ASSOCIATION AIDES
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	BLANDEL	JEAN-YVES	UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES (UNAFAM)
1er suppléant	MADAME	VINCON	ESTELLE	UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES (UNAFAM)
2nd suppléant	MONSIEUR	DE DIEULEVEULT	LOÏC	CONFEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
Titulaire	MONSIEUR	CORBINAIS	JEAN-CLAUDE	FRANCE ALZHEIMER 22
1er suppléant	MONSIEUR	DUNSMOIR	PETE	LIGUE CONTRE LE CANCER DU MORBIHAN
2nd suppléant	MONSIEUR	MEUNIER	JACK	UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES, DE LEURS PARENTS ET AMIS DE BRETAGNE (UNAPEI)
Titulaire	MADAME	LABELLE	MARTINE	CONSEIL D'AIDE ET DEFENSE DES USAGERS DE SANTE (CADUS)
1er suppléant	MONSIEUR	DE COURRÈGES	GILLES	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DAMILIALES D'ILLE-ET-VILAINE (UDAF 35)
2nd suppléant	MONSIEUR	LOSQ	GÉRARD	FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES (FNAR)
Titulaire	MONSIEUR	GODIN	JEAN-MARIE	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES VISITEURS DES MALADES EN ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DES COTES-D'ARMOR (VMEH22)
1er suppléant	MADAME	BOUTET	MARTINE	QUE CHOISIR
2nd suppléant	MADAME	DURAND	ANNE-MARIE	COMITE DE DEFENSE DE L'HOPITAL PUBLIC ET DE L'OFFRE DE SOINS EN PAYS DE GUINGAMP
Titulaire	MADAME	PENHOUET	CHRISTINE	FAIRE FACE ENSEMBLE
1er suppléant	MADAME	TEHEL	ANNIE	FAIRE FACE ENSEMBLE
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	AUDOUX	ANDRÉ	ASSOCIATION MARFANS
1er suppléant	MONSIEUR	BREMOND	FRÉDÉRIC	MAISON ASSOCIATIVE DE LA SANTE
2nd suppléant	MADAME	MAES	NATACHA	APF FRANCE HANDICAP

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	QUERE	JEAN-YVES	CDCA DES COTES-D'ARMOR
1er suppléant	MONSIEUR	MULE	BERNARD	CDCA DES COTES-D'ARMOR
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA DU FINISTERE
1er suppléant	MONSIEUR	LEBOURHIS	HERVE	CDCA DU FINISTERE
2nd suppléant	MONSIEUR	ABGRALL	RENE	CDCA DU FINISTERE
Titulaire	MADAME	GODET	SYLVIE	CDCA ILLE-ET-VILAINE
1er suppléant	MONSIEUR	MARHEM	RENÉ	CDCA ILLE-ET-VILAINE
2nd suppléant	MADAME	MAESTRACCI	PASCALE	CDCA ILLE-ET-VILAINE
Titulaire	MONSIEUR	MARQUET	YANNICK	CDCA DU MORBIHAN
1er suppléant	MADAME	MELLAL	YASMINA	CDCA DU MORBIHAN
2nd suppléant		En cours de désignation		

c) Associations des personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	SEVENNEC	EMMANUEL	CDCA DES COTES-D'ARMOR
1er suppléant	MONSIEUR	POREE	MALO	CDCA DES COTES-D'ARMOR
2nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA DU FINISTERE
1er suppléant	MONSIEUR	VIGNAULT	PIERRE-JEAN	CDCA DU FINISTERE
2nd suppléant	MONSIEUR	MARANDOLA	JEAN-FRANCOIS	CDCA DU FINISTERE
Titulaire	MADAME	FRANCANNET	CHANTAL	CDCA ILLE-ET-VILAINE
1er suppléant	MADAME	THOUVENOT	FRANÇOISE	CDCA ILLE-ET-VILAINE
2nd suppléant	MADAME	VELTER	ISABELLE	CDCA ILLE-ET-VILAINE
Titulaire		En cours de désignatior		
1er suppléant		En cours de désignatior		
2nd suppléant		En cours de désignatior		

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	CARPO	YOUEN	CTS ARMOR
1er suppléant	MONSIEUR	DESDOIGTS	JACKY	CTS ARMOR
2nd suppléant		En cours de		
Titulaire	MONSIEUR	VAN MELKEBEKE	ERIC	CTS CŒUR DE BREIZH
1er suppléant	MONSIEUR	CHEVASSU	XAVIER	CTS CŒUR DE BREIZH
2nd suppléant	MONSIEUR	AUVET	CHARLES	CTS CŒUR DE BREIZH
Titulaire		**En cours de**		
1er suppléant	MONSIEUR	LAMEZEC	PATRICK	CTS FINISTERE PENN AR BED
2nd suppléant	MONSIEUR	ZLOTNIK	NICOLAS	CTS FINISTERE PENN AR BED
Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS HAUTE BRETAGNE
1er suppléant	MADAME	MAIGNAN	ELISABETH	CTS HAUTE BRETAGNE
2nd suppléant	MONSIEUR	BACHY	JULIEN	CTS HAUTE BRETAGNE
Titulaire	MADAME	LE BOURLAIS	CHYSTÈLE	CTS ST MALO DINAN
1er suppléant	MONSIEUR	VIGIER	DAMIEN	CTS ST MALO DINAN
2nd suppléant	**MONSIEUR**	**LEVRIER**	**BRICE**	**CTS ST MALO DINAN**
Titulaire	MADAME	LE GALLO	MARIE-	CTS BROCELIANDE ATLANTIQUE
1er suppléant	MONSIEUR	ROUX	THOMAS	CTS BROCELIANDE ATLANTIQUE
2nd suppléant	MADAME	GEFFARD	CHANTAL	CTS BROCELIANDE ATLANTIQUE
Titulaire	MONSIEUR	LOHER	FABRICE	CTS LORIENT QUIMPERLE
1er suppléant	MONSIEUR	VELY	FABRICE	CTS LORIENT QUIMPERLE
2nd suppléant		En cours de désignatior		

4°/ Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MONSIEUR	GOUGEON	ANTOINE	UD FO
1er suppléant	MONSIEUR	HENRY	PHILIPPE	UD FO
2nd suppléant	MONSIEUR	DUJARRIER	GAËTAN	UD FO
Titulaire	MONSIEUR	BARON	HERVÉ	CFDT
1er suppléant	MONSIEUR	POSTOLLEC	STÉPHANE	CFDT
2nd suppléant	MADAME	MERIENNE	KATIA	CFDT
Titulaire	MONSIEUR	CHAPALAIN	BENOIT	CFTC
1er suppléant	MONSIEUR	BAILLET	JEAN-BAPTISTE	CFTC
2nd suppléant	MADAME	GUILLEMOT	MARYVONNE	CFTC
Titulaire	**MONSIEUR**	**BOLLOCH**	**NICOLAS**	**CFE CGC**
1er suppléant	**MADAME**	**PRIMA**	**FABIENNE**	**CFE CGC**
2nd suppléant		En cours de désignatior		

Titulaire		En cours de désignation		
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MADAME	BOUGEARD	JACQUELINE	CPME
1er suppléant	MONSIEUR	BRANDEAU	MICKAËL	CPME
2nd suppléant	MONSIEUR	MORANTIN	JACQUES	CPME
Titulaire	MADAME	LE GOFF	CÉCILE	MEDEF
1er suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF
2nd suppléant	MADAME	LE CALVE	NOËLLA	MEDEF
Titulaire		En cours de désignation		
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1er suppléant	MONSIEUR	GUILLERM	JEAN-FRANÇOIS	CRBPL
2nd suppléant	MONSIEUR	CHAUOU	WILLIAM	CMA DE BRETAGNE

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MADAME	JACOB	DELPHINE	CHAMBRE D'AGRICULTURE
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	MADAME	FROMAGEAU	FRANÇOISE	LA CROIX ROUGE FRANCAISE
1er suppléant	MADAME	HERVIEU	MARLÈNE	LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	DANIAUD	MAËLLE	FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE BETAGNE
1er suppléant	MADAME	LE ROUX	MORGANE	FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE BETAGNE
2nd suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)

Titulaire	MONSIEUR	PINEY	FRANÇOIS	CARSAT BRETAGNE
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants de la caisse d'allocations familiales (CAF)

Titulaire	MADAME	DELVILLE	PERRINE	CAF ILLE-ET-VILAINE
1er suppléant	MONSIEUR	PILET	ROMUALD	CAF ILLE-ET-VILAINE
2nd suppléant	MONSIEUR	LORAND	PHILIPPE	CAF ILLE-ET-VILAINE

d) Représentants de la mutualité française

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
1er suppléant	MONSIEUR	CONDON	RÉGIS	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
2nd suppléant	MONSIEUR	RIGUIDEL	NICOLAS	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE

e) Representants des régimes d'assurance maladie

Titulaire	MONSIEUR	CALCOEN	JEAN-BAPTISTE	UNCAM
1er suppléant	MADAME	LE BIHAN	CHRYSTÈLE	UNCAM
2nd suppléant	MONSIEUR	BENOIT	EMMANUEL	UNCAM

f) Représentants des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

Titulaire	MONSIEUR	COGEN	DAVID	FEHAP
1er suppléant	MONSIEUR	TREGUER	STEVEN	URIOPSS
2nd suppléant	MONSIEUR	BASTIN	JÉRÔME	URIOPSS

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire

Titulaire	MONSIEUR	BURLOT	SIMON	RECTORAT
1er suppléant	MADAME	PASQUIER	NATHALIE	RECTORAT
2nd suppléant		En cours de désignatior		
Titulaire	MONSIEUR	LACOUTURE	ERIC	RECTORAT
1er suppléant	MADAME	COUEDON	ISABELLE	RECTORAT
2nd suppléant		En cours de désignatior		

b) Représentants des services de santé au travail

Titulaire	MADAME	PERRIN-MOREL	CYNTHIA	AIST 22
1er suppléant	MADAME	LELIGOIS	ALEXANDRA	PRESENS BRETAGNE
2nd suppléant		En cours de désignatior		
Titulaire	MONSIEUR	POULIQUEN	CHRISTOPHE	STC
1er suppléant	MONSIEUR	LE NAI	THOMAS	AMIEM
2nd suppléant	MONSIEUR	DIDIER	EMMANUEL	AIST 22

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	MADAME	LE PEU	ISABELLE	PMI 22
1er suppléant		En cours de désignatior		
2nd suppléant		En cours de désignatior		
Titulaire	MADAME	POPINEAU	BENEDICTE	PMI 56
1er suppléant	MADAME	LE ROUX	CAROLE	PMI 35
2nd suppléant		En cours de désignatior		

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	**MONSIEUR**	**PRESTEL**	**THIERRY**	**PROMOTION SANTE BRETAGNE**
1er suppléant	MONSIEUR	POULAIN	YANNICK	LIBERTES COULEURS
2nd suppléant	MADAME	LE MER	MARIELLE	MAISON DE LA SANTE ET DU DIABETE
Titulaire	MONSIEUR	DUROUCHOUX	LUC	ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE
1er suppléant	MONSIEUR	LE PORT	FABRICE	DEFI SANTE NUTRITION
2nd suppléant	MADAME	VAUGEOIS	CLAIRE	DEFI SANTE NUTRITION

e) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	MADAME	FEVRE	MARICK	ORS BRETAGNE
1er suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI BRETAGNE
2nd suppléant	MADAME	LE DUFF	RACHELLE	CREAI BRETAGNE

f) Représentants des associations de protection de l'environnement

Titulaire	MONSIEUR	LOISEL	PIERRE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
1er suppléant	MADAME	SAUVAGE	JOSIANNE	LPO BETAGNE
2nd suppléant	MONSIEUR	BUDET	JEAN-MICHEL	BRETAGNE VIVANTE SEPNB

7°/ Collège des offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements publics de santé

Titulaire	MONSIEUR	SALAUN	PIERRE-YVES	FHF
1er suppléant	MADAME	LEVRON	ARMELLE	FHF
2nd suppléant	MONSIEUR	GAUVRIT	JEAN-YVES	FHF
Titulaire	MONSIEUR	CHAUVEL	NICOLAS	FHF
1er suppléant	MONSIEUR	HUNTZINGER	JULIEN	FHF
2nd suppléant	MONSIEUR	GENTILHOMME	HERVÉ	FHF
Titulaire	MONSIEUR	HUTIN	PASCAL	FHF
1er suppléant	MONSIEUR	TAURIN	GRÉGORY	FHF
2nd suppléant	MONSIEUR	PANSIN	GRÉGORY	FHF
Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF
1er suppléant	MONSIEUR	COUVREUR	JULIEN	FHF
2nd suppléant	MADAME	CONAN-MATTHIEU	NATHALIE	FHF
Titulaire	MADAME	FAVREL FEUILLADE	FLORENCE	FHF
1er suppléant	MONSIEUR	LE BORGNE	GILDAS	FHF
2nd suppléant	MADAME	RENOUARD	OPHÉLIE	FHF

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaire	MADAME	BENSOUSSAN	SOPHIE	FHP
1er suppléant	MONSIEUR	DE BOISSE	BENOIT	FHP
2nd suppléant	MADAME	GEMIN	VERONIQUE	FHP
Titulaire	MADAME	BOURHIS	VALERIE	FHP
1er suppléant	MADAME	DE BOSSCHERE	LUCILE	FHP
2nd suppléant	MONSIEUR	VINET	ERIC	FHP

c) Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaire	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP
1er suppléant	MADAME	DENIEL	NELLY	URIOPSS
2nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM
Titulaire	MONSIEUR	TOSUN	JEROME	FEHAP
1er suppléant	MONSIEUR	LEMBELEMBE	JEAN-PAUL	FEHAP
2nd suppléant	MONSIEUR	PINOCHE	FRANCOIS	FEHAP
Titulaire	MADAME	MASSART	NATHALIE	CENTRE EUGENE MARQUIS
1er suppléant	MADAME	LE GOUGUEC	JULIA	CENTRE EUGENE MARQUIS
2nd suppléant	MONSIEUR	LE BARON	YVAN	CENTRE EUGENE MARQUIS

d) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	MADAME	DUROCHER	GAËLLE	FNEHAD
1er suppléant	MONSIEUR	BONAVENTUR	OLIVIER	FNEHAD
2nd suppléant		En cours de		

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HÉLÈNE	FEHAP
1er suppléant	MONSIEUR	DESVENT	SÉBASTIEN	FEHAP
2nd suppléant	MONSIEUR	FLIFLA	JIHED	FEHAP
Titulaire	MONSIEUR	ARZEL	YANNICK	URIOPSS
1er suppléant	MONSIEUR	BRUNEAU	LIONEL	URIOPSS
2nd suppléant	MADAME	RUE-RIOCHE	ELODIE	URIOPSS

Titulaire	MADAME	OBONSAWIN	PERRINE	FISAF
1er suppléant	MADAME	ABGRALL	JULIE	FISAF
2nd suppléant	MADAME	HALOT	HELENE	FISAF
Titulaire	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
1er suppléant	MONSIEUR	GLORO	FRÉDÉRIC	NEXEM
2nd suppléant		En cours de désignation		

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	AJAGAYA-LE-BEAU	GEORGES	FEHAP-URIOPSS
1er suppléant	MADAME	TOCQUER	MORGANE	FEHAP-URIOPSS
2nd suppléant	MADAME	MOREAC	ELISABETH	FEHAP-URIOPSS
Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANE	UNA
1er suppléant	MONSIEUR	LAMOUR	BERNARD	ADMR 29
2nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	JEULAND	DAVID	FHF
1er suppléant	MADAME	DEBROISE	ARMELLE	FHF
2nd suppléant	MONSIEUR	LECOURT	IVAN	FHF
Titulaire	MONSIEUR	CAZENAVE	ALAIN	ADMR 35
1er suppléant	MADAME	PASCO LE BOUEDEC	CHARLOTTE	ADMR 35
2nd suppléant	MONSIEUR	BOUFFORT	FRÉDÉRIC	ADMR 22

g) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	MADAME	FEURGEARD	DOMINIQUE	URIOPSS
1er suppléant	MADAME	BOULBENNEC	AUDE	URIOPSS
2nd suppléant	MADAME	LECORVAISIER	TIPHAINE	URIOPSS

h) Représentants des responsables des centres de santé et des maisons de santé

Titulaire	MADAME	GEREYS	CAROLE	AVEC SANTE
1er suppléant	MADAME	COQUIL	CATHERINE	AVEC SANTE
2nd suppléant		En cours de désignation		

i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire	MONSIEUR	MEUROU	MICKAEL	CPTS DU PAYS DE ROHAN
1er suppléant	MONSIEUR	FRANGEUL	GILBERT	CPTS DU CŒUR DE RENNES
2nd suppléant	MADAME	MOISAN	MARIA	CPTS DU PAYS FOUESNANTAIS

j) Représentants des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaire		En cours de désignation		
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		

k) Représentants d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaire	MONSIEUR	SOULAT	LOUIS	SAMU-Urgences de France
1er suppléant	MONSIEUR	CHERFAOUI	TARIK	SAMU-Urgences de France
2nd suppléant	MADAME	CURUNET-RAOUL	ANNE-	SAMU-Urgences de France

I) Représentants des transporteurs sanitaires

Titulaire	MONSIEUR	BOURDIN	OLIVIER	URGENCES SECOURS AMBULANCES 56
1er suppléant	MONSIEUR	KERLEAU	YANN	FEDERATION NATIONALE DES AMBULANCIERS PRIVES
2nd suppléant	MONSIEUR	DIEUZY	AYMERIC	URGENCES SECOURSAMBULANCES 56

m) Représentants des services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire	MONSIEUR	MOINE	JEAN	SDIS 35
1er suppléant	MONSIEUR	LEGUILLIER	FRÉDÉRIC	SDIS 56
2nd suppléant	MONSIEUR	RIGOLLET	CÉDRIC	SDIS 29

n) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

Titulaire	MADAME	PEDEN	SOAZIC	APH
1er suppléant	MADAME	LAVILLAUREIX	ALINOË	JM
2nd suppléant	MONSIEUR	HUE	BENOIT	INPH

o) Représentants des professionnels de santé

Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1er suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX
2nd suppléant	MONSIEUR	KERDILES	LOÏC	URPS MEDECINS LIBERAUX
Titulaire	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
1er suppléant	MADAME	SIMON	NADIA	URPS MEDECINS LIBERAUX
2nd suppléant	MONSIEUR	PRIGENT	YANN	URPS MEDECINS LIBERAUX
Titulaire	MONSIEUR	THORAVAL	PATRICE	URPS INFIRMIERS LIBERAUX
1er suppléant	MADAME	FAURE	NOÉMIE	URPS ORTHOPHONISTES
2nd suppléant	MADAME	BARRE	VÉRONIQUE	URPS SAGE FEMMES
Titulaire	MONSIEUR	MOUGIN	LUC	URPS PHARMACIENS
1er suppléant	MADAME	JANVIER	STÉPHANIE	URPS PHARMACIENS
2nd suppléant	MONSIEUR	AUFFRET	PIERRE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Titulaire	MONSIEUR	ADRIAN	FRANCK	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTHE
1er suppléant	MADAME	HOUEL	STERENN	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTHE
2nd suppléant	MADAME	BERTRAND	VALÉRIE	URPS INFIRMIERS LIBERAUX
Titulaire	MONSIEUR	LE BRIZAULT	DOMINIQUE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
1er suppléant	MONSIEUR	STAGLIANO	FABIEN	URPS PEDICURES PODOLOGUES
2nd suppléant	MADAME	FOSSEPREZ	EMILIE	URPS PHARMACIENS

p) Représentants de l'ordre des médecins

Titulaire	MADAME	CLAEYSSEN	VALÉRIE	CROM
1er suppléant	MONSIEUR	GUIAS	BRUNO	CROM
2nd suppléant	MONSIEUR	LIECHTMANEGER-LEPITRE	NICOLAS	CROM

q) Représentants des internes en médecine

Titulaire	Monsieur	GUY	ARTHUR	ISNI - ABIRA
1er suppléant		En cours de désignatior		
2nd suppléant		En cours de désignatior		

r) Représentants du ministère de la Défense

Titulaire	MONSIEUR	CEPPA	FRANCK	MINISTERE DE LA DEFENSE
1er suppléant	MONSIEUR	KERANGUEVEN	GILLES	MINISTERE DE LA DEFENSE
2nd suppléant	MONSIEUR	BOURDERIOUX	FRANCOIS	MINISTERE DE LA DEFENSE

s) Représentants des dispositifs d'appui à la coordination

Titulaire	MONSIEUR	TONNELLIER	ARNAUD	FACS BRETAGNE
1er suppléant	MADAME	METAY	VIRGINIE	FACS BRETAGNE
2nd suppléant	MONSIEUR	CAILLEAU	MATTHIEU	FACS BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	CLEMENT	SYLVAIN	FACS BRETAGNE
1er suppléant	MONSIEUR	DEFRANOUX	LIONEL	FACS BRETAGNE
2nd suppléant		En cours de désignatior		

8°/ Collège de personnalités qualifiées

Titulaire	MADAME	LE GAGNE	ANNE	PERSONNE QUALIFIEE
Titulaire	MONSIEUR	OLLIVIER	ROLAND	PERSONNE QUALIFIEE

ARS

R53-2026-10-19-00001

Arrêté portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à Guissény 29880

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe des Soins de Proximité et des Formations en santé

Agence Régionale de Santé Bretagne

ARRÊTÉ

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à Guissény 29880

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne

VU le code de la santé publique, notamment les articles L5125-3 et suivants et R5125-1 à R5125-11 ;

VU le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

VU le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne à compter du 24 juin 2026 ;

VU la décision du 28 septembre 2026 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna SEZNEC ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1952 autorisant la création d'une officine de pharmacie sise 17 rue de Kerlouan, 29880 Guissény sous le numéro de licence 29#000001 ;

VU l'arrêté ARS du 27 mai 2019 portant modification d'un arrêté autorisant la création d'une pharmacie à Guissény (29) ;

VU le dossier complet enregistré le 7 août 2026 présenté par la Pharmacie de Guissény, représentée par Mme Juliette Linsolas, pharmacienne, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer son officine de pharmacie du 17 rue de Kerlouan à Guissény vers un local situé 2 rue de Plouguerneau à Guissény ;

VU l'avis favorable du représentant désigné par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) pour la région Bretagne en date du 10 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Bretagne en date du 14 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable du représentant désigné par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO) pour la région Bretagne en date du 1 septembre 2026 ;

Considérant l'avis favorable du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Bretagne en date du 16 octobre 2026 sur les conditions d'installation envisagées pour la future officine de pharmacie ;

Considérant que la population municipale de la ville de Guissény (29880) s'élève à 2030 habitants (population municipale en vigueur au 1er janvier 2026) pour une officine de pharmacie ;

Considérant que l'emplacement prévu pour le transfert se situe à environ 500 mètres de l'emplacement actuel, dans la même commune ;

Considérant que l'officine de pharmacie objet de la présente demande se situe dans un quartier défini au nord par la Manche, à l'est par le quartier du Quillimadec, à l'ouest par la route du Curnic et la rue de Plouguerneau et au sud par la rue le Dirou jusqu'à la rue Yann d'Argent ;

Considérant ainsi que le transfert ne compromet pas l'approvisionnement en médicament de la population résidente ;

Considérant que l'accessibilité de la future officine de pharmacie sera facilitée par sa visibilité, des aménagements piétonniers et la présence de places de stationnement ;

Considérant que le local proposé en vue du transfert respecte les conditions prévues aux articles R5125-8 et R5125-9 et au 2° de l'article L5125-3-2 du code de la santé publique ;

Considérant ainsi que le transfert répond de façon optimale aux besoins en médicaments de la population ;

Considérant que le transfert répond aux conditions posées par les articles L5125-3, L5125-3-2 et L5125-3-3 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1er : L'autorisation prévue au code de la santé publique est accordée à la SELARL « PHARMACIE DE GUISSÉNY », représentée par Mme Juliette LINSOLAS, pharmacienne, de transférer son officine de pharmacie du 17 rue de Kerlouan à Guissény vers un local situé 2 rue de Plouguerneau à Guissény sous le numéro de licence 29#002549.

Article 2 : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

Article 3 : L'officine de pharmacie doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

Article 4 : Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence, qui doit être remise au Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne par son dernier titulaire ou ses héritiers.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : La directrice de la stratégie régionale en santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 19 octobre 2026

P/ le directeur général
de l'Agence régionale de santé Bretagne,
La directrice de la stratégie régionale en santé

La Directrice de la Stratégie
Régionale en Santé
Anna SEZNEC

Anna SEZNEC

ARS

R53-2026-10-29-00003

Arrêté portant modification de dénomination de l'adresse d'une officine de pharmacie à NIVILLAC (56)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe des Soins de Proximité et des Formations en santé

ARRETE

portant modification de dénomination de l'adresse d'une officine de pharmacie à NIVILLAC (56)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

VU le code de la santé publique, notamment l'article R5125-11 ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ;

VU la décision du 28 septembre 2026 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna SEZNEC ;

VU l'arrêté du 16 juin 2016 portant autorisation de regroupement d'une officine de pharmacie à l'adresse : Boulevard de Bretagne à NIVILLAC (56130) sous le n° de licence 56#002039 ;

VU le dossier reçu le 07 octobre 2026, relatif au changement de dénomination de l'adresse de la SELAS « PHARMACIE DE L'ESTUAIRE », dont le pharmacien titulaire est Monsieur Dominique ALBEZARD, à NIVILLAC (56130) ;

VU le certificat de numérotage émis par Monsieur le Maire de NIVILLAC (56130), indiquant que l'adresse attribuée à la parcelle cadastrée AT - 308 sur laquelle est située la SELAS « PHARMACIE DE L'ESTUAIRE » est : 14 boulevard de Bretagne à NIVILLAC (56130) ;

ARRETE

Article 1 : Suite à une modification, l'adresse de l'officine de pharmacie ayant fait l'objet de la licence n° 56#002039, accordée par arrêté du 16 juin 2016, est : 14 boulevard de Bretagne à NIVILLAC (56130).

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice de la Stratégie Régionale en Santé de l'agence régionale de santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 octobre 2026

P/ le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé Bretagne,
La directrice de la stratégie régionale en santé

La Directrice de la Stratégie Régionale en Santé
Anna SEZNEC

Anna SEZNEC

CS 14253 - 35042 RENNES Cedex
Standard : 02.90.08.80.00
www.bretagne.ars.sante.fr

BRET 12 -Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2026-10-28-00004

ARRETE du 28 octobre 2026 Portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'administration pénitentiaire

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTAIRES GRAND-OUEST
(Bretagne, Normandie et Pays de la Loire)
CABINET

ARRETE du 28 octobre 2026
Portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND OUEST

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 24 juin 2026 nommant Madame Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la circulaire de gestion budgétaire du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 11 janvier 2021 relative à la mission plan de relance ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2006 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice ;

Vu le protocole portant contrat de service entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Ouest et le service facturier de la direction régionale des finances publiques Bretagne et Ille et Vilaine du 13 mars 2018 ;

Vu la convention de subdélégation de gestion du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) entre le secrétariat général (SG) du ministère de la justice, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la direction des services judiciaires (DSJ) du 28 août 2024 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu la circulaire du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget du 4 décembre 2013 désignant le préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté 2026/DISP/DSF-marchés de la Préfète de la région Bretagne du 15 juillet 2016 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest.

ARRETE

Article 1 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses d'investissement des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :
- M Marc GINGUENÉ, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général.

Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les lettres de commandes simples d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que les intérêts moratoires et ordres à payer des dépenses **d'investissement des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, à :**
- M. Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières ;
- Mme Maryse POULELAOUEN, adjointe au chef du département des affaires immobilières.

Article 2 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses des traitements et des indemnités des personnels des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :
- M Marc GINGUENÉ, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général ;
- M. Jean-Christophe HOUARD, chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Mme Helen BELLE, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Mme Janick HAYEL, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel.

Article 3 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et dépenses, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat relatif au budget prévisionnel du programme 107, titres III, V et VI, ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », aux agents dont les noms suivent :
- M Marc GINGUENÉ, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général ;
- M. Romain DOUCET, chef du département du budget et des finances
- Mme Clémentine DAVID, adjointe au chef de département du budget et des finances.

Article 4 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et dans la limite des crédits de fonctionnement et d'intervention qui leur sont alloués, les actes concernant la signature des lettres de commandes, des attestations de service fait et des ordres de mission qui ne sont pas permanents, aux chefs d'établissements pénitentiaires, leurs adjoints, aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation et à leurs adjoints, ainsi qu'aux personnels administratifs désignés (annexe), pour les recettes et les dépenses relatives au budget prévisionnel du programme 107 titres III, V et VI (signature des bons de commande, établissement de certificats administratifs nécessaires à certains mandatements, signature des relevés d'opération bancaires des cartes achats, signature des ordres à payer des tableaux d'ordre à payer, signature des attestations de « service fait »), ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire » (signature des bons de commande, établissement de certificats administratifs nécessaires à certains mandatements, signature des relevés d'opération bancaires des cartes achats, signature des ordres à payer des tableaux d'ordre à payer, signature des attestations de « service fait »).

Article 5 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes préparatoires concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses inscrites au budget des unités opérationnelles des programmes 107 et 912 délégués à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, aux agents désignés en qualité de valideur portail formulaire et en qualité de constateur du service fait portail formulaire (annexe).

Article 6 : Il est donné subdélégation de signature à effet de valider, dans l'outil Chorus DT, dans la limite de leurs attributions et compétences, les ordres de mission et engagements de frais de déplacement pour les personnels placés sous leur autorité, aux agents désignés en qualité de valideur ou gestionnaire Chorus DT (annexe).

Article 7 : Il est donné subdélégation de signature au référent SFACT, au suppléant SFACT et aux personnels administratifs désignés (annexe) aux fins de créer et transmettre les fiches communication au SFACT et au DAEBC, ayant pour objet notamment de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux 3 et flux 4, les baux, les charges :

Service	Unité	Nom-Prénom	Fonction
Direction Interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest	DBF	BOULAIS Nelly	Référente SFACT
	DBF	PARIZET Charlotte	Suppléante SFACT

Article 9 : Le directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et au directeur régional des Finances Publiques de la région Bretagne, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire).

Fait à Rennes, le 28 Octobre 2026

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

SIGNE

Pascal VION

SIÈGE DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES GRAND-OUEST

I/ Dépenses de recettes et de fonctionnement et d'intervention, imputées sur le (BOP 0107-F007 et UO 0107-F007-0001) - Titre III, Titre V, Titre VI et compte de commerce 912

Fonctions	Types d'actes faisant l'objet d'une subdélégation	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
1- Signature des marchés, devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III		
Directeur interrégional adjoint	Signature de l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 pour le titre III.	Marc GINGUENE, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjointe au chef du département (DBF)		Romain DOUCET, titulaire Clémentine DAVID, suppléante
2- Exécution des marchés de gestion déléguée		
Cheffe de l'unité de suivi des gestions déléguées	Réponses au recours gracieux formés par les titulaires de marché GD contre les décisions de pénalités appliquées au niveau des établissements.	Elodie GODET, titulaire
3- Validation des états de frais de déplacements et frais de changement de résidence		
Directeur interrégional adjoint	Frais de déplacement et frais de changement de résidence des agents.	Marc GINGUENE, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)		Romain DOUCET, titulaire Clémentine DAVID, suppléante
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)		Isabelle CHASSEING Charline GOURHAND Martine HERVE Charlotte PARIZET Lucie REPESSE Félicien SITOU Daive LEOCADIE Auriane THIBAULT Christelle ROSELLO
Cabinet	Frais de déplacement des agents.	Anne-Sophie CORTINOVIS Erwan LE GARLANTEZEC jusqu'au 30 septembre 2026
Pôle administratif - Mission droit, expertise juridique et maitrise risques		Sabine CROCQ, titulaire xxxxxxx, suppléante
Directrice des Equipes de Sécurité Pénitentiaire Responsable - Direction des équipes de sécurité pénitentiaire - Responsable adjointe - DESP Autorité régulation programmation extraction judiciaire (ARPEJ) Adjointe au Responsable - ARPEJ Encadrement - major Encadrement		Mathilde DESFORGES Mathilde DESFORGES Aurélie GILLON, suppléante Chrystelle PREVOT Stève LOISEL
Pôle administratif - ARPEJ		Sabrina LE GOUIC Karine MORIN
Chef du DRHRS (département des ressources humaines et des relations sociales) Adjointe au DRHRS (département des ressources humaines et des relations sociales)		Jean Christophe HOUARD, titulaire Helen BELLE, suppléante
Secrétariat du DRHRS		Florence ROISAN, suppléante
Assistante de Formation - DRHRS -unité recrutement, formation		Patricia LAGARRIGUE
Assistantes au DSD (département de la sécurité et de la détention)		Jocelyne RIO Christel SAUVAGE FONTAINE
Chef ERIS Adjoint au chef d'unité au DSD - ERIS		Cyril BRUNEAU, titulaire Emmanuel RUPPRECHT, suppléant
Secrétaire au DSD - ERIS		Mathilde COURGEON, suppléante
Agents ERIS		Jean Baptiste BUCHART Benjamin CAZES Frédéric SEBENE
Assistant au DSD - Unité de la Sécurité		Fabien SAINT MAZARD
Cheffe de Service Adjoint à la cheffe de service Chef état major		Cécile BOUGHERARI, titulaire Thimothée BAZIN, Suppléant Jonathan MAILHAT, suppléant
Chef de département - DSI (département des systèmes d'information)		Didier GESNOUIN, titulaire
Adjoint au chef de département - DSI (département des systèmes d'information)		Yohann RADIN, suppléant
Cheffe de département - DPIPPR (département des politliques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive) Adjointe à la Cheffe de département - DPIPPR		Stéphan FEUILLARD, titulaire (à compter du 1er octobre 2026) Guénaëlle LE HENAFF, suppléante
Secrétaire au DPIPPR (département des politliques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Pierrick DENMAT, suppléant
Cheffe de l'UPPI - DPIPPR (département des politliques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Marion KERDRAON, titulaire
Cheffe de l'UEP - DPIPPR (département des politliques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Juliette LE SERRE
Cheffe de l'UMA - DPIPPR (département des politliques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Laure JOLIVET, titulaire
Chef de département - DAI (département des affaires immobilières) Adjointe au chef de département - DAI		Mickaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
4- Validation des ordres à payer		
Directeur interrégional adjoint	Ordre à payer avant transmission à la DRFIP.	Marc GINGUENE, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)		Romain DOUCET, titulaire Clémentine DAVID, suppléante
5- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département	Constatation du service fait, demande d'achat (par centre de coût).	Romain DOUCET, titulaire Clémentine DAVID, suppléante
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)	Validation, constatation et certification des SF	Sandrine AUFFRAY Isabelle CHASSEING Nelly DOPIERALA Charline GOURHAND Martine HERVE Daive LEOCADIE Félicien SITOU Auriane THIBAULT Camille ZENNATI
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef de département du budget et des finances (DBF)		Romain DOUCET, titulaire Clémentine DAVID, suppléante
Rérérente SFACT - département du budget et des finances (DBF) Cheffe de l'unité de gestion des moyens transverses- département du budget et des finances (DBF)		Nelly BOULAIS, titulaire Charlotte PARIZET, suppléante

SIÈGE DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES GRAND-OUEST

Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)	Création et transmission des Fiches COM	Sandrine AUFFRAY Stéphanie ALLAIRE Isabelle CHASSEING Nelly DOPIERALA Charline GOURHAND Anthony GOUZARCH Virginie GUILLOUX Anne-Marie GUYOT Martine HERVE Jérémy LALLEMENT Sonia LE BIGOT Daive LEOCADIE Lucie REPESSE Félicien SITOU Auriane THIBAULT Camille ZENNATI Christelle ROSELLO
Cheffe de l'unité de gestion des dossiers transversaux - (UGDT) - DRHRS Adjoint à la cheffe d'unité (UGDT) - DRHRS Responsable du pôle GRH (UGDT) - DRHRS Gestionnaires du Pôle RH Siège (UGDT) - DRHRS - AT et frais médicaux		Morgane GLOAGUEN Christophe EUZENAT Mathilde FARUEL Marie Claude THEVEUX Fabien THORY Nadège PICART Noémie ANQUETIL Sandra COLIN Catherine FALETTA
6-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département	Signature des ROP et ROA	Romain DOUCET, titulaire Clémentine DAVID, suppléante
Cheffe de l'unité de gestion des moyens transverses- département du budget et des finances (DBF)	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Charlotte PARIZET, suppléante
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)		Daive LEOCADIE Isabelle CHASSEING Charline GOURHAND Martine HERVE Félicien SITOU Auriane THIBAULT Sandrine AUFFRAY Camille ZENNATI Sonia LE BIGOT
7-Traitement des intérêts moratoires		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département	Signature des tableaux d'ordre de payer	Romain DOUCET, titulaire Clémentine DAVID, suppléante
Gestionnaire au département du budget et des finances (DBF) Cheffe de l'unité de gestion des moyens transverses- département du budget et des finances (DBF)	Transmission des tableaux d'ordre de payer PAR FICHE COM à la DRFIP	Sonia LE BIGOT, titulaire Charlotte PARIZET, suppléante
II/ Dépenses d'investissement, imputées sur (BOP 0107-F007 et UO 0107-F007-0001) - Titre V		
1- Signature des marchés, ordres de service, devis, demandes préalables d'achat		
Directeur interrégional adjoint	Signature de l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 pour le titre V.	Marc GINGUENE, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département des affaires Immobilières (DAI), Adjointe au Chef du département	Ensemble des marchés, ordres de service, devis, demandes préalables d'achat, déclarations de sous-traitance et certificats administratifs - ***lettres de commande ≤ 90 000€ HT + intérêts moratoires et ordres à payer des dépenses d'investissement de l'interrégion***	Michaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
2- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire		
Chef du département des affaires Immobilières (DAI), Adjointe au Chef du département	Constatation et certification du service fait, création et validation des demandes d'achat (autotrisées par devis, ordre de service, bon de commande).	Michaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
Cheffe de l'Unité de suivi financier - USF Chargée du contrôle et du suivi financier - USF Chargé du suivi budgétaro-comptable-USF	Création et validation des demandes d'achat, constatation et certification des SF	Françoise TERLIN, titulaire LABRACHERIE Siegrid, suppléante CHAPALAIN-PIERRE Tiffany, suppléante
Gestionnaires financiers	Création des demandes d'achat, constatation des SF	JUGON Véronique, titulaire COLLIN Claire, suppléante DELALANDE Stéphane, suppléant ROMARY Catherine, suppléante
Chef du département des affaires Immobilières (DAI), Adjointe au Chef du département	Création et transmission des Fiches COM	Michaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
Cheffe de l'Unité de suivi financier - USF Chargée du contrôle et du suivi financier - USF Chargé du suivi budgétaro-comptable-USF		Françoise TERLIN, titulaire LABRACHERIE Siegrid, suppléante CHAPALAIN-PIERRE Tiffany, suppléante
Gestionnaire financière Gestionnaire financière Chargé de gestion du secrétariat et suivi financier Chargée de gestion du secrétariat		JUGON Véronique, titulaire COLLIN Claire, suppléante DELALANDE Stéphane, suppléant ROMARY Catherine, suppléante

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DU RESSORT GRAND-OUEST

Structures	Fonctions	Types d'acte faisant l'objet d'une subdélégation	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
	1- Signature des devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III titre VI et compte de commerce 912		
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Paloma CASADO-TORRES Etienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSIVERT
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Charlène BOIS Thierry LE TENNIER
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Stéphanie BILGER Joséphine PUIS-NICOT
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Juliette BLONDEL Anne-Claire FEUILLU (METAYER) xxx
CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Thomas DE PARSCAU (muté le 07/09/2026) François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjoint à la Cheffe d'établissement Officier Adjoint au Chef de détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Sophie RUEL (DUPRAT) Philippe JARZYNKA Jérôme CHAMBRILLON
CP ALENCON-CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent VERNET Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253426 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253422 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253702 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253711 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253719
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikaël BIHAN
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
MA FONTENAY LE COMTE	Ancien Chef d'établissement (pour remplacement) Chef d'établissement par intérim Cheffe de détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Jean-Georges LAVAL - mis à disposition ponctuellement à/c du 01/09/2026 Jérôme TRICOT Françoise LEDOUX
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Jean-Georges LAVAL - prise de fonctions au 1er septembre 26 Massala PANGUI Nicolas MARCHAND, Chef de détention
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (BARIN)
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Marie VASSEUR Emma ROMEROSA Emeline BOUTIER David HEID
CP LE MANS LES CROISETTES	Cheffe d'établissement Adjoint à la cheffe d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Delphine CLOAREC Fabrice MOROT El Hassania BARIA Romaric LEGRAND Gwenaëlle IONNAIS
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement **Responsable des services financiers**	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE **Lydie BESEGHER (arrivée au 01/09/2026)**
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directrice adjointe - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du pôle suivi du marché	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Florine GRAND Jasmine BAZENET XXX Benoit SERGENT Maureen CARRUE Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directrice adjointe - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Florine GRAND Jasmine BAZENET XXX Benoit SERGENT Maureen CARRUE Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Stéphane GLAPPIER Charlotte DOURLHIES Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjoint à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Nathalie JAFFRE Régis BROSSAULT Romain GRANIER Emmanuel PECHEUR à compter du 01/10/2026 XXX
CP RENNES-VEZIN	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Aude WESSBECHER Cécile GUILLOTEL (JAN) Anne Sophie ARAUJO Léa FORY Erwan LE GARLANTEZEC à compter du 01/10/2026
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noëmie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Céline DOMINGO Frédérique MATTHYS
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef de Détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD
CD VAL DE REUIL	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Grégory DESARMAGNAC Laure VANDEL Nathalie GALLE
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
	2- Exécution des marchés de gestion déléguée		
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Charlène BOIS Thierry LE TENNIER
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Juliette BLONDEL Anne-Claire FEUILLU (METAYER) xxx

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DU RESSORT GRAND-OUEST

CP ALENCON-CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc…	Vincent VERNET Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253426 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253422 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253702 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253711 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253719
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc…	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Marie VASSEUR Emma ROMEROSA Emeline BOUTIER David HEID
CP LE MANS LES CROISETTES	Cheffe d'établissement Adjoint à la cheffe d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc…	Delphine CLOAREC Fabrice MOROT El Hassania BARIA Romaric LEGRAND Gwenaëlle IONNAIS
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directrice adjointe - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc…	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Florine GRAND Jasmine BAZENET XXX Benoit SERGENT Maureen CARRUE Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc…	Stéphane GLAPPIER Charlotte DOURLHIES Séverine MIGNOT (application ISIS uniquement) Valérie GEFFROY (application ISIS uniquement)
CP RENNES-VEZIN	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc…	Aude WESSBECHER Cécile GUILLOTEL (JAN) Anne Sophie ARAUJO Léa FORY Erwan LE GARLANTEZEC à compter du 01/10/2026
	3- Validation des ordres à payer et des intérêts moratoires		
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Paloma CASADO-TORRES Etienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSIVERT
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Charlène BOIS Thierry LE TENNIER
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stéphanie BILGER Joséphine PUIS-NICOT
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Juliette BLONDEL Anne-Claire FEUILLU (METAYER) XXX
CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Thomas DE PARSCAU François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjoint à la Cheffe d'établissement Officier Adjoint au Chef de détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Sophie RUEL (DUPRAT) Philippe JARZYNKA Jérôme CHAMBRILLON
CP ALENCON-CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Vincent VERNET Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253426 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253422 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253702 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253711 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253719
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikaël BIHAN
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
MA FONTENAY LE COMTE	Ancien Chef d'établissement (pour remplacement) Chef d'établissement par intérim Cheffe de détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Jean-Georges LAVAL - mis à disposition ponctuellement à/c du 01/09/2026 Jérôme TRICOT Françoise LEDOUX
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Jean-Georges LAVAL Massala PANGUI Nicolas MARCHAND, Adjoint au Chef de détention
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (BARIN)
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Marie VASSEUR Emma ROMEROSA Emeline BOUTIER David HEID
CP LE MANS LES CROISETTES	Cheffe d'établissement Adjoint à la cheffe d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Delphine CLOAREC Fabrice MOROT El Hassania BARIA Romaric LEGRAND Gwenaëlle IONNAIS
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement **Responsable des services administratifs**	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE **Lydie BESEGHER (arrivée au 01/09/2026)**
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directrice adjointe - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du pôle suivi du marché	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Florine GRAND Jasmine BAZENET XXX Benoit SERGENT Maureen CARRUE Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directrice adjointe - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Florine GRAND Jasmine BAZENET XXX Benoit SERGENT Maureen CARRUE Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stéphane GLAPPIER Charlotte DOURLHIES Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjoint à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Nathalie JAFFRE Régis BROSSAULT Romain GRANIER **Emmanuel PECHEUR à compter du 01/10/2026** XXX
CP RENNES-VEZIN	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Aude WESSBECHER Cécile GUILLOTEL (JAN) Anne Sophie ARAUJO Léa FORY Erwan LE GARLANTEZEC Erwan LE GARLANTEZEC

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DU RESSORT GRAND-OUEST

MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noëmie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Céline DOMINGO Frédérique MATTHYS
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef de Détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD
CD VAL DE REUIL	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Grégory DESARMAGNAC Laure VANDEL Nathalie GALLE
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
	4-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement par carte achat		
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Signature des ROP et ROA	Paloma CASADO-TORRES Etienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSIVERT
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Marianne CHAUSSIVERT Emmanuelle RUFFINE Céline ZANOTTI
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Charlène BOIS Thierry LE TENNIER
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Corinne BAERT Djamella JOSEPHINE XXXX
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Signature des ROP et ROA	Stéphanie BILGER Joséphine PUIS-NICOT
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Laurence CUCCIA Eve GENTIL Lucie HAMILCARO Christelle BOLESKI
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Signature des ROP et ROA	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Juliette BLONDEL Anne-Claire FEUILLU (METAYER) XXX
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	XXX Magali CANONNE Géraldine PILLEUL
CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Thomas DE PARSCAU François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sophie JEANNE épouse HEROULT David BONDU Didier NIOBEY Sylviane BORTOLUZZI
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjoint à la Cheffe d'établissement Officier Adjoint au Chef de détention	Signature des ROP et ROA	Sophie RUEL (DUPRAT) Philippe JARZYNKA Jérôme CHAMBRILLON
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Florence BRETON (DEBLOCK) Sabrina LAISNE (PAILLARD)
CP ALENCON-CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Vincent VERNET Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253426 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253422 XXXX XXXX Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253719
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253452
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Signature des ROP et ROA	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikaël BIHAN
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Laurence AUBRIL
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
	Gestionnaires-Economat	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Théophile TRAORE Séverine BARRAL
MA FONTENAY LE COMTE	Ancien Chef d'établissement (pour remplacement) Chef d'établissement par intérim Cheffe de détention	Signature des ROP et ROA	Jean-Georges LAVAL - mis à disposition ponctuellement à/c du 01/09/2026 Jérôme TRICOT Françoise LEDOUX
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sylvie JOURDAIN Eric CITERNE
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Signature des ROP et ROA	Jean-Georges LAVAL Massala PANGUI Nicolas MARCHAND, Adjoint au Chef de détention
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Pamela FOTSY
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (BARIN)
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Claire CELLIER Valéry COSNARD
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Signature des ROP et ROA	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Marie VASSEUR Emma ROMEROSA Emeline BOUTIER David HEID
	Responsable des services administratifs et financiers Responsable de la gestion déléguée Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	David HEID Emeline BOUTIER Valérie LEMAIRE Léa JEANNE-DIT-FOUQUE
CP LE MANS LES CROISETTES	Cheffe d'établissement Adjoint à la cheffe d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Signature des ROP et ROA	Delphine CLOAREC Fabrice MOROT El Hassania BARIA Romaric LEGRAND Gwenaëlle JONNAIS
	Responsable des services administratifs et financiers Responsable budget et gestion déléguée Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Romaric LEGRAND Gwenaëlle JONNAIS Virginie HUARD Caroline VALLIENNE
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Responsable des services administratifs	Signature des ROP et ROA	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE **Lydie BESEGHER (arrivée au 01/09/2026)**
	Gestionnaires Responsable des services administratifs	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sabrina HUET Céline CHAPON **Lydie BESEGHER (arrivée au 01/09/2026)**
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directrice adjointe - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du pôle suivi du marché	Signature des ROP et ROA	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Florine GRAND Jasmine BAZENET XXX Benoit SERGENT Maureen CARRUE Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Adrien ROUSSET Sihouar BEN-HAMOUDA Juliette BORDOT XXX

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DU RESSORT GRAND-OUEST

QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directrice adjointe - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Florine GRAND Jasmine BAZENET XXX Benoit SERGENT Maureen CARRUE Julie TERRISSE Adrien ROUSSET
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Bruno CHAUVIN Chantal MENTEC
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Signature des ROP et ROA	Stéphane GLAPPIER Charlotte DOURLHIES Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjoint à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Signature des ROP et ROA	Nathalie JAFFRE Régis BROSSAULT Romain GRANIER **Emmanuel PECHEUR à compter du 01/10/2026** XXX
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	**Emmanuel PECHEUR à compter du 01/10/2026** Catherine HALLIER Stéphane PITOIS Hélène VINET (renfort)
CP RENNES-VEZIN	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Signature des ROP et ROA	Aude WESSBECHER Cécile GUILLOTEL (JAN) Anne Sophie ARAUJO Léa FORY Erwan LE GARLANTEZEC
	Responsable des services administratifs Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Erwan LE GARLANTEZEC Stéphanie-Aurélie FONTAINE
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noëmie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Claire VARIN Karine SAAD Angelina LECLERC
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Céline DOMINGO Frédérique MATTHYS
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Eric COLLIN
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef de Détention	Signature des ROP et ROA	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Emilie PELLERIN-SERVET Marina MILON
CD VAL DE REUIL	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Grégory DESARMAGNAC Laure VANDEL Nathalie GALLE
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Nathalie GALLE Annelise BINET (titulaire) Béatrice RASSOUW (titulaire) Emilie VITRE (suppléante) Angéline ARTU (suppléante)
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
MA VANNES	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Christophe BEGUIN
	5- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire - Validation et constatation de SF - création et transmission de FC		
MA ANGERS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Marianne CHAUSSIVERT Emmanuelle RUFFINE Céline ZANOTTI
CD ARGENTAN	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Corinne BAERT Djamella JOSEPHINE XXXX
MA BREST	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Laurence CUCCIA Eve GENTIL Lucie HAMILCARO Christelle BOLESKEI
CP CAEN IFS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	XXX Magali CANONNE Géraldine PILLEUL
CP CAEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Sophie JEANNE épouse HEROULT David BONDU Didier NIOBEY Sylviane BORTOLUZZI
MA CHERBOURG	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Florence BRETON (DEBLOCK) Sabrina LAISNE (PAILLARD)
CP ALENCON-CONDE SUR SARTHE	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253719 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253452
MA COUTANCES	Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Laurence AUBRIL
MA EVREUX	Gestionnaires-Economat	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Théophile TRAORE Séverine BARRAL
MA FONTENAY LE COMTE	Ancien Chef d'établissement (pour remplacement) Chef d'établissement par intérim Cheffe de détention	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Jean-Georges LAVAL - mis à disposition ponctuellement à/c du 01/09/2026 Jérôme TRICOT Sylvie JOURDAIN Eric CITERNE
	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Sylvie SORIN Wilfrid RAMBAUD
MA LA ROCHE SUR YON	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Pamela FOTSY - à/c du 01/09/2026
	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Stéphane BAZILLIER Aurélie RAMBEAUD
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Responsable des services administratifs Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Christelle GIRAUD Jessica LANDAIS (BABIN) Claire CELLIER Valéry COSNARD
CP LE HAVRE	Responsable des services administratifs et financiers Responsable de la gestion déléguée Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	David HEID Emeline BOUTIER Valérie LEMAIRE Léa JEANNE-DIT-FOUQUE
CP LE MANS LES CROISETTES	Responsable des services administratifs et financiers Responsable budget et gestion déléguée Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Romaric LEGRAND Gwenaëlle JONNAIS Virginie HUARD Caroline VALLIENNE
CP LORIENT	Gestionnaires **Responsable des services administratifs**	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Sabrina HUET Céline CHAPON **Lydie BESEGHER (arrivée au 01/09/2026)**
CP NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Adrien ROUSSET Sihouar BEN-HAMOUDA Juliette BORDOT XXX
QMA NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Bruno CHAUVIN Chantal MENTEC
EPM ORVAULT	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	**Emmanuel PECHEUR, à compter du 01/10/2026** Catherine HALLIER Stéphane PITOIS Hélène VINET (renfort)
CP RENNES-VEZIN	Responsable des services administratifs Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Erwan LE GARLANTEZEC Stéphanie-Aurélie FONTAINE
MA ROUEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Claire VARIN Karine SAAD Angelina LECLERC
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Céline DOMINGO Frédérique MATTHYS Eric COLLIN

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DU RESSORT GRAND-OUEST

MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Emilie SERVET-PELLERIN Marina MILON
	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	XXXX Nathalie VASSEUR
CD VAL DE REUIL	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Nathalie GALLE Annelise BINET (titulaire) Emilie VITRE (titulaire) Béatrice RASSOUW (titulaire) Angéline ARTU (titulaire)
MA VANNES	Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Christophe BEGUIN
	6- Validation des états de frais de déplacements		
MA ANGERS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marianne BOCHU épouse CHAUSSIVERT Céline BROQUET-CHEFDEVILLE Emmanuel RUFFINE Céline ZANOTTI
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Amadou MALLOUM Corinne BAERT Djamella JOSEPHINE
MA BREST	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Laurence CUCCIA Christelle BOLESKEI Eve GENTIL Lucie HAMILCARO
CP CAEN IFS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Magali CANONNE Géraldine PILLEUL
CP CAEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Sophie JEANNE épouse HEROULT David BONDU Martine SAINT JALMES Sylviane BORTOLUZZI
MA CHERBOURG	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Florence DEBLOCK Sandrine BELLETOILE
CP ALENCON-CONDE SUR SARTHE	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253426 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253719 Agent portant le numéro d'immatriculation administrative n°64292220253452
MA COUTANCES	Chef d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Lionel LE FRANCOIS Laurence AUBRIL Soline CASE
MA EVREUX	Gestionnaires-Economat	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Théophile TRAORE Séverine BARRAL
MA FONTENAY LE COMTE	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Jessica BRIYS Eric CITERNE
MA LA ROCHE SUR YON	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Corinne LUNARD
MA LAVAL	Adjoint au Chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Yann DEGOUEY Jessica LANDAIS (BABIN) Claire CELLIER
CP LE HAVRE	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Léa JEANNE-DIT-FOUQUE Valérie LEMAIRE
CP LE MANS LES CROISETTES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Virginie HUARD Caroline VALLIENNE
CP LORIENT	**Cheffe d'établissement** **Adjointe à la cheffe d'établissement** **Gestionnaires**	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	**Amélie RANFAING-DELVIGNE** **Lucie LE CLERE** **Lydie BESEGHER (arrivée au 01/09/2026)** **Sabrina HUET** **Céline CHARON**
CP NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Adrien ROUSSET Sihouar BEN HAMOUDA Juliette BORDOT Isai LOIAL (quitte ses fonctions fin octobre 2026) Chantal MENTEC Arnold VALENCE
QMA NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN Chantal MENTEC Sihouar BEN HAMOUDA Isai LOIAL Arnold VALENCE
EPM ORVAULT	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Valérie GEFFROY Christelle JASMIN Séverine MIGNOT
CP RENNES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Catherine HALLIER Stéphane PITOIS
CP RENNES-VEZIN	Responsable des services administratifs Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Erwan LE GARLANTEZEC Stéphanie-Aurélie FONTAINE
MA ROUEN	Chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Elise THEVENY Claire VARIN Karine SAAD Angélina LECLERC
MA SAINT BRIEUC	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Eric COLLIN Sylvie HASCOET
MA SAINT MALO	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marina MILON
CD VAL DE REUIL	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Emilie VITRE (référente Frais de déplacement et changement de résidence) Angéline ARTU (titulaire) Annelise BINET (suppléante) Béatrice RASSOUW (suppléante)
MA VANNES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Christophe BEGUIN

SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION DU RESSORT GRAND-OUEST

Structures	Fonctions	Engagement et liquidation des dépenses	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
	1- Signature des devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III et titre VI		
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - chef d'antenne de CAEN Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Emilie DELAUNAY Anouar BEN M'BAREK Ibtissam GASMI Manon LION Clara LE BRAS Farid ACHOUCHI Nadège RAMBAUD
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Mathilde LAVOUR
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Caroline PARISOT Guillaume FOURBIL Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI Jeanne GAREL Marion BON
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Edouard FOUCAUD Magali VAN DEN AVENNE Eugénie GUERIN Charlène LAGARDE Evelyne BOUTEAU
SPIP 49	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Stéphane DRAMÉ - **à/c du 01/09/2026** Aurélie LE DRESSAY (ROGER) Isabelle HALBINIAK Océane BOUDIER
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Loïc KAPINSKI Christophe PAYEN Vanina BEA Maïlys CAZER Aurélie VAUDREVILLE
SPIP 53	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Laurent ROUSSEL - **à/c du 01/09/2026** David RIGAUD Angeline HULEUX (BRASDEFER)
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice d'Insertion et de Probation Directrice d'insertion et de Probation Directrice d'insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) Sophie DOREAU Youna CONNAN-ANDRE Sarah DHARDIVILLE
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Stephan FEUILLARD **(jusqu'au 30/09/2026)** David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Laurent-Xavier CONCE Théogène BALAUD Vaihau GRAEFF
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc…	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon SOLER
	2- Validation des ordres à payer et des intérêts moratoires		
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - chef d'antenne de CAEN Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Emilie DELAUNAY Anouar BEN M'BAREK Manon LION Clara LE BRAS Farid ACHOUCHI **Dominique DEAN - départ le 01/09/2026** Nadège RAMBAUD - arrivée le 01/09/2026
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Mathilde LAVOUR
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Caroline PARISOT Guillaume FOURBIL Laure JOUENNE Marie SANTHUNE

SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI Jeanne GAREL Marion BON
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Edouard FOUCAUD Magali VAN DEN AVENNE Charlène LAGARDE Eugénie GUERIN Evelyne BOUTEAU
SPIP 49	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stéphane DRAMÉ - **à/c du 01/09/2026** Aurélie LE DRESSAY (ROGER) Isabelle HALBINIAK Océane BOUDIER
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Loïc KAPINSKI Christophe PAYEN Vanina BEA Maïlys CAZER Aurélie VAUDREVILLE
SPIP 53	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Laurent ROUSSEL - **à/c du 01/09/2026** David RIGAUD Angeline HULEUX (BRASDEFER)
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrices d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) Sophie DOREAU Youna CONNAN-ANDRE Sarah DHARDIVILLE
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan Directeurs Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stephan FEUILLARD **(jusqu'au 30/09/2026)** David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Laurent-Xavier CONCE Théogène BALAUD Vaihau GRAEFF
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon SOLER
	3-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement		
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - chef d'antenne de CAEN Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Emilie DELAUNAY Anouar BEN M'BAREK Manon LION Clara LE BRAS Farid ACHOUCHI **Dominique DEAN - départ le 01/09/2026** **Nadège RAMBAUD - arrivée le 01/09/2026**
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	**Dominique DEAN - départ le 01/09/2026** **Nadège RAMBAUD - arrivée le 01/09/2026** Virginie VIALA
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Signature des ROP et ROA	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Mathilde LAVOUR
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Philippe CLOAREC
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Caroline PARISOT Guillaume FOURBIL Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Nadège PERRIER Michel DUBOIS Marie SARDOU
SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI Jeanne GAREL Marion BON
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Nelly MOUROUGUIN **Ingrid SEVERIN** Christiane COZIC
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Pascale NORMAND Hervé COZIEN
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Edouard FOUCAUD Magali VAN DEN AVENNE Eugénie GUERIN Charlène LAGARDE Evelyne BOUTEAU

	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Evelyne BOUTEAU Vincent HOUDOU
SPIP 49	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Stéphane DRAMÉ - **à/c du 01/09/2026** Aurélie LE DRESSAY (ROGER) Isabelle HALBINIAK Océane BOUDIER
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Alexandra GONTHIER
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Signature des ROP et ROA	Loïc KAPINSKI Christophe PAYEN Vanina BEA Maïlys CAZER Aurélie VAUDREVILLE
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
SPIP 53	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Laurent ROUSSEL - **à/c du 01/09/2026** David RIGAUD Angeline HULEUX (BRASDEFER)
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrices d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) Sophie DOREAU Youna CONNAN-ANDRE Sarah DHARDIVILLE
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Matthieu PHILIPPE
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan Directeurs Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Stephan FEUILLARD **(jusqu'au 30/09/2026)** David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Laurent-Xavier CONCE Théogène BALAUD Vaihau GRAFFE
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Anaïs PITEL
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Signature des ROP et ROA	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Rafaet BCHINI Stephan MARION
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon SOLER
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Barbara FRONTIGNY
	4- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire - Validation et constatation de SF - création et transmission de FC		
SPIP 14	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	**Dominique DEAN - départ le 01/09/2026** **Nadège RAMBAUD - arrivée le 01/09/2026** Virginie VIALA
SPIP 22	Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Philippe CLOAREC
SPIP 27	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Nadège PERRIER Michel DUBOIS Marie SARDOU
SPIP 29	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Nelly MOUROUGUIN **Ingrid SEVERIN** Christiane COZIC
SPIP 35	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Pascale NORMAND Hervé COZIEN Solenn ANLI RICHARD Audrey REVEL
SPIP 44	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Evelyne BOUTEAU Vincent HOUDOU
SPIP 49	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Stéphane DRAMÉ - **à/c du 01/09/2026** Aurélie LE DRESSAY (ROGER) Alexandra GONTHIER Chris RICORDI
	Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Mylène MORIN Chris RICORDI
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Loïc KAPINSKI Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
SPIP 53	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Matthieu PHILIPPE

SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION DU RESSORT GRAND-OUEST

SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Stephan FEUILLARD David MENARD Anaïs PITEL
	Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	 Anaïs PITEL
SPIP 72	Gestionnaires	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Rafaet BCHINI Stephan MARION
SPIP 85	Gestionnaire	Validation, constatation et certification SF - création et transmission de FC	Barbara FRONTIGNY
	5- Validation des états de frais de déplacements		
SPIP 14	Adjoint à la Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Emilie DELAUNAY Anouar BEN M'BAREK Lauriane POLIN
SPIP 22	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Philippe CLOAREC
SPIP 27	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Michel DUBOIS Anne Sophie LAMOLY Nadège PERRIER
SPIP 29	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Christiane COZIC Ingrid BLONDIN-SEVERIN Nelly MOUROUGUIN
SPIP 35	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Pascale NORMAND Hervé COZIEN Solenn ANLI RICHARD Audrey REVEL
SPIP 44	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Evelyne BOUTEAU Vincent HOUDOU Marina FLORIO
SPIP 49	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Chris RICORDI Alexandra GONTHIER
SPIP 50	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Alexandra DI CEGLIE Valérie ROUSSEL
SPIP 53	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Emmanuelle CALMON Matthieu PHILIPPE Gaëlle RYBKA
SPIP 61	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Anaïs PITEL
SPIP 72	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Stéphan MARION
SPIP 85	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Barbara FRONTIGNY Virginie GRESEAU

Bretagne07_Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

R53-2026-11-03-00007

20261103 TREDANIEL PDA Arrêté Préfet

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

portant création d'un périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre et de la croix du cimetière situés sur le territoire de la commune de TRÉDIANEL (Côtes d'Armor)

La préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L.123-1 ;

Vu le Code du Patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1925 portant protection au titre des monuments historiques de la façade sud de l'église Saint-Pierre et de la croix du cimetière ;

Vu l'arrêté municipal du 8 avril 2026 prescrivant et organisant une enquête publique du 4 mai au 5 juin, portant sur le projet de création du périmètre délimité des abords commun à ces deux monuments ;

Vu la délibération du 12 décembre 2025 du conseil municipal de TRÉDANIEL émettant un avis favorable sur le projet de délimitation du périmètre délimité des abords commun à ces deux monuments ;

Vu l'avis favorable du 3 juillet 2026 de la commissaire enquêtrice ;

Vu la délibération du 3 septembre 2026 du conseil municipal de la commune de TRÉDANIEL donnant son accord au projet de création du périmètre délimité des abords commun à ces deux monuments ;

Vu l'accord du 21 octobre 2026 de l'architecte des bâtiments de France sur le projet du périmètre délimité des abords commun à ces deux monuments ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Considérant que ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques ;

Considérant que le périmètre proposé inclut les abords immédiats de l'église et les bâtiments anciens adjacents, qui contribuent à la valeur patrimoniale du site, ainsi que les zones de prairies et de boisements qui offrent des perceptions visuelles de l'église depuis différents points de vue ;

Considérant que le périmètre englobe également les chemins et voies permettant l'appréciation de l'église dans son environnement et qu'il se concentre ainsi sur le cœur historique du bourg et sur les espaces ouverts qui contribuent à la lecture du monument dans son environnement **;**

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

ARRÊTE

Article 1er : Un périmètre délimité des abords commun à l'église Saint-Pierre et de la croix du cimetière, immeubles protégés au titre des monuments historiques et situés sur le territoire de la commune de TRÉDANIEL, est créé selon le plan joint en annexe. Le secteur circonscrit par un tracé en tirets épais rouges devient le nouveau périmètre de protection des abords des monuments.

Article 2 : le dossier est consultable à la mairie de TRÉDANIEL, à la préfecture des Côtes d'Armor et à la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) des Côtes d'Armor.

Article 3 : le périmètre délimité des abords constitue une servitude d'utilité publique qui doit être annexée au document d'urbanisme de la commune et être reportée sur les documents graphiques.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois en mairie de TRÉDANIEL. Un avis d'information du public mentionnant cet affichage sera publié dans un journal du département.

Article 5 : le secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne, le directeur régional des affaires culturelles de Bretagne, la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor, le maire de TRÉDANIEL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Signé électroniquement le 03/11/2026
par Jean-Christophe BOURSIN

En vertu des articles R.421.1 à R.421.7 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du préfet : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421.2 du code de justice administrative, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

Le tribunal administratif peut être saisi en utilisant l'application Télérecours : http://www.telerecours.fr

Commune de TRÉDANIEL (Côtes d'Armor)

1. L'église Saint-Pierre, immeuble inscrit en partie par arrêté préfectoral du 7 décembre 1925 ;
2. La croix du cimetière, immeuble inscrit par arrêté préfectoral du 7 décembre 1925 ;



Bretagne09 - Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2026-11-02-00003

2026 11 02

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de
la protection judiciaire
de la jeunesse**

DÉCISION n° 13-2026

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**La directrice interrégionale
de la protection judiciaire de la jeunesse
du Grand Ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 modifié par l'ordonnance n°2012-351 du 12/03/2012 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l 'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 24 juin 2026 nommant Madame Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, préfète d'Ille et Vilaine;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 16 février 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 23 mars 2026, emploi de directeur fonctionnel du 1er groupe;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 6 mars 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest par intérim à compter du 23 mars 2026, emploi de direction du groupe II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à Madame Christelle EVELINGER directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363"compétitivité" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

DECIDE

Article 1 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de la justice (programme 0182) aux agents de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest dont les noms suivent :

- ⇨ Madame Sophie DU MESNIL ADELEE, directrice fonctionnelle 3ème groupe, Directrice Interrégionale Adjointe ;
- ⇨ Madame Mélanie ROQUES, conseiller d'administration, directrice des ressources humaines ;
- ⇨ Madame Mélanie PLUSQUELEC, attachée principale d'administration, responsable de la gestion administrative et financière – direction des ressources humaines ;
- ⇨ Monsieur Mathieu HEDIER-SIKSIK, attaché d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences (à compter du 1er juillet 2025)
- ⇨ Madame Manon FAUCHEUX, attachée d'administration, conseillère juridique en ressources humaines ;
- ⇨ Madame Nina RICHARD, contractuelle, chargée du pilotage RH et de la masse salariale
- ⇨ Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur fonctionnel du 2è groupe, directeur des missions éducatives ;
- ⇨ Monsieur Benoit ROCHEE, directeur adjoint des missions éducatives ;
- ⇨ Madame Soizick MASSE-POLLET, Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs territoriaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions et compétences pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse mentionnées ci-dessous :

- ⇨ la signature des commandes dans la limite d'un montant de huit mille euros TTC à l'exclusion des baux et des subventions ;
- ⇨ l'établissement des certificats administratifs nécessaires à certains mandatements ;
- ⇨ la signature des bordereaux de reconstitutions de régie ;
- ⇨ La nomination des sous-régisseurs
- ⇨ la signature des relevés d'opérations d'achat par carte achat ;
- ⇨ la signature des relevés d'achat des titres de transport ;
- ⇨ la signature des bordereaux de recettes.

Liste des directeurs territoriaux et de leurs adjoints bénéficiant de la subdélégation visée dans le présent article :

- Monsieur Thierry CARPENTIER directeur territorial du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- Madame Cécile LHERAULT, directrice territoriale adjointe du Calvados de la Manche et de l'Orne
- Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Stéphanie MULLIER directrice territoriale adjointe de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Patricia ROYER directrice territoriale du Finistère et du Morbihan
- Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe du Finistère et du Morbihan
- Madame Béatrice FONLUPT, directrice territoriale de la Loire-Atlantique et de la Vendée.
- Monsieur Fabrice DROUELLE directeur territorial adjoint de la Loire-Atlantique et de la Vendée.
- Monsieur Benoit HERVOUET, directeur territorial du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Madame Marie-Laure TENAUD, directrice territoriale adjointe du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la Seine-Maritime et de l'Eure
- Madame Barbara SOREL directrice territoriale adjointe de la Seine-Maritime et de l'Eure

Article 3 :

- Il est donné subdélégation de signature :
- Au responsable immobilier technicien immobilier et correspondant immobilier de la section immobilière de la DEPAFI. (Annexe 1)
- Au responsable de la section secteur public et aux gestionnaires de la section secteur public de la DEPAFI (Annexe 1)
- Au référent CGF, et au suppléant du réfèrent CGF aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au CGF et au DPFAC (Annexe 2)
- Au responsable de la section immobilière et correspondants de la section immobilière de la DEPAFI d'agir sur le programme 362 Ecologie (Annexe 5)

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de l'utilisation de l'applicatif Chorus Déplacements Temporaires :

Aux agents de la section secteur public de la DEPAFI en tant que gestionnaires contrôleur pour donner l'ordre de payer les ROP (relevée d'opérations porteur), modifier et valider les états de frais de déplacement de tous les agents affectés à la DIRPJJ Grand Ouest. (Annexe 3)

Aux directeurs de service pour saisir, modifier et valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité. (Annexe 4)

Article 5 :

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du déploiement du formulaire de certification de SF sous CHORUS Formulaires pour certifier les services faits, aux personnes dont les noms sont précisés dans l'annexe 6

Article 6 :

La directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

La présente décision entre en vigueur dès sa publication

Article 7 :

En application des dispositions des articles L411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou hiérarchique devant le Ministre de la justice;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes, le 02 novembre 2026
La directrice interrégionale
de la protection judiciaire Jeunesse Grand Ouest

Christelle EVELINGER

ANNEXE 1

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Allison PEZERIL	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Section Immobilière	20 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	20 000
	DEPAFI	Pierre Le GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Morgane LERAY	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire	2000

ANNEXE 2

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée au référent CGF, et au suppléant du référent CGF aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au CGF et au DPFAC

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI-SP	Morgane LERAY	Responsable section financière
Direction Interrégionale	DEPAFI-SP	David BOSSIERES	Référent CGF
	DEPAFI-SP	Thomas BACON	Référent gestionnaire budgétaire
	DEPAFI-SP	Eric FREMONT	Référent CGF suppléant
	DEPAFI-IMMO	Catherine MONVOISIN	Référent immobilier
	DEPAFI-IMMO	Allison PEZERIL	Gestionnaire immobilier
	DEPAF-IMMOI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI-SAH	Stéphanie BAUCHE	Responsable SAH
	DEPAFI-SAH	Karine KERLOGOT	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Philippe Le MAIRE	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Sibylle JOUENNE	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Valérie RUELLAN	Gestionnaire SAH

ANNEXE 3

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du contrôle des frais de déplacements et ROP (*contrôle des imputations budgétaires, des pièces justificatives ...*) dans l'applicatif Chorus Déplacements Temporaires aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences mentionnées ci-dessous :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire

ANNEXE 4

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour valider les ordres de mission de déplacements des agents placés sous leur autorité dont les noms suivent

Service	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Calvados-Manche et Orne	M Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service
EPEi de Caen	Mme ORTOLLAND Lauren – Mme Jeanne LE CHENE par intérim	Directrice de Service
STEMO DE L'Orne	Mme Elise VARNIER	Directrice de Service
STEMO de la Manche	Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO La Roche sur Yon – Saint-Nazaire	Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
STEMO de Nantes	M Franck-Albert PETIT	Directeur de Service
STEi de Rezé	Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
EPE Nantes	Mme Sandra AGUENIHANAI	Directrice de Service
SE EPM d'Orvault	Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service
Direction territoriale Maine et Loire-Mayenne et Sarthe	Mme Aurore GUIVARCH	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO Anjou Maine	Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service

STEMOI de la Sarthe	Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service
EPEI Anjou Maine	M Said BELGANA	Directeur de Service
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rennes – Saint-Jacques de la Lande	Mme Tiphaine PREVOST	Directrice de Service
STEMO Armorique	M Laurent EMPEYROU-ARRUHAT	Directeur de Service
EPEI de Rennes	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
Direction territoriale Finistère-Morbihan	Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO Brest - Quimper	Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service
EPE de Quimper	M. Stéphane GUILLERM	Directeur de service
STEMO de Vannes - Lorient	Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
EPEI Lorient	Mme Christine HUIBAN	Directrice de service
Direction territoriale Seine-Maritime – Eure	Mme Sylvie TISNE	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rouen - Dieppe	M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
STEMO Le Havre	Mme Emma BERENGER	Directrice de Service
EPEi de Rouen	M Sébastien LACHEVRE	Directeur de service
STEMO d'Evreux	Mme Fairouz GACHI	Directrice de Service
EPE d'Evreux	M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service

ANNEXE 5

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0362-Ecologie aux agents dont la liste suit dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	DEPAFI	illimité
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Allison PEZERIL	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	20 000

ANNEXE 6

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Dans le cadre du déploiement du formulaire de certification de SF sous CHORUS Formulaires, il est donné délégation de signature pour certifier les services faits, aux personnes dont les noms suivent :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
DIRPJJ-GO	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences

	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et
	DEPAFI	Morgane LERAY	Responsable section financière
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique
	DEPAFI	Vincent BARBIER	Gestionnaire informatique
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier
	DEPAFI	Allison PEZERIL	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire
	DEPAFI	David BOSSIERES	Gestionnaire
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire
Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	M Thierry CARPENTIER	DT
	DT	Mme Cécile LHERAULT	DTA
	DT	M. Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
	DT	Mme LE CHENE Jeanne	RPI
STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service
	UEMO CAEN 1	M Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative
	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative

EPEi DE CAEN	EPEI Caen	Mme ORTOLLAND Lauren - Mme Jeanne LE CHENE par intérim	Directrice de Service
	UEAJ HEROUVILLE		
	UJPE CAEN		
	UEHD CAEN		
STEMO DE L'ORNE		Mme Elise VARNIER	Directrice de Service
	UEMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative
	UEMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative
STEMO DE LA MANCHE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
	UEMO de CHERBOURG	M Richard CORNILLE	Responsable d'Unité Educative
	UEMO de COUTANCES	M Nicolas LEMONNIER	Responsable d'Unité Educative

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Loire-Atlantique - Vendée	DT	Mme Béatrice FONLUPT	Directrice Territoriale
		M. Fabrice DROUELLE	Directeur Territorial Adjoint
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
	UEMO LA ROCHE SUR YON		
	UEMO ST NAZAIRE		
STEMO de NANTES		M PETIT Franck-Albert	Directeur de Service
	UEMO NANTES 1		
	UEMO NANTES 2		
	UEMO NANTES 3		
STEi de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
	UEAJ REZE	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ BOUGUENAIS	Mme Laure LAPEYRE	Responsable d'Unité Educative
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÎ	Directrice de Service
	UJPE LA ROCHE SUR YON		
	UEHD TERRITORIALE		
SE EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service
	USEEPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative
	USEEPM Orvault	M.Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT	M. Benoit HERVOUET	Directeur Territorial
		Mme Marie-Laure TENAUD	Directrice territoriale adjointe
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial
		M.Damien GUASP Mme Mériem LHAJRI	Gestionnaire Gestionnaire
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service
	UEMO ANJOU EST	Mme MILITO Julie	Gestionnaire
	UEMO ANJOU OUEST	M GUEI Monnain-Innocent	Gestionnaire
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service
	UEMO LE MANS SUD	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LE MANS NORD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LE MANS NORD	Mme BENDOURO Sandrine	Gestionnaire
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service
	UJPE LES PONTS DE CE		Responsable d'Unité Educative
	UEHD LE MANS	M BARBIER Julien	Gestionnaire

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
		M MAURY Florian	Gestionnaire
STEMO RENNES		Mme Tiphaine PREVOST	Directrice de Service
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité Educative
	UEMO RENNES Ouest	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité Educative
	UEMO RENNES Est	Mme Corinne PIOT	Responsable d'Unité Educative
STEMO ARMORIQUE		M EMPEYROU-ARRUHAT Laurent	Directeur de Service
	UEMO SAINT-BRIEUC	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative
	UEMO SAINT-MALO	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative
EPEI RENNES		Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
	UJPE RENNES	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ RENNES		
Service	**Unité**	**Nom - Prénom**	**Fonction**
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
		Mme Aude MOUTINHO	Gestionnaire
STEMO BREST-QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE-BEAUFORT	Directrice de Service
	UEMO BREST		

	UEMO QUIMPER		
STEMOI VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
	UEMO VANNES	M JOUIN Pascal	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY (par intérim)	Responsable d'Unité Educative
EPEi de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service
	UJPE de LORIENT	M Sébastien DELAGE	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ de LORIENT	Mme Elodie AMORIM DANTAS	Responsable d'Unité Educative
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service
	UE-CER COMBRIT		Responsable d'Unité Educative
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative
Service	**Unité**	**Nom - Prénom**	**Fonction**
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial
		Mme Barbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Sylvie TISNE	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
		Mme Pierrette ALLORY	Gestionnaire
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
	UEMO ROUEN NORD	Mme GUERZA Nadiya	Gestionnaire
	UEMO ROUEN SUD	Mme CAUCHY Charlène	Gestionnaire
	UEMO de DIEPPE	Mme KOCH Charline	Gestionnaire
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service
	UEMO LE HAVRE NORD	Mme PLICHEY Christelle	Gestionnaire
EPEi de ROUEN		M Sébastien LACHEVRE	Directeur de service
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service

	UEMO VAL de REUIL	Mme ZAIRE Priscillia	Gestionnaire
EPE EVREUX		M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service
	UJPE EVREUX	Mme MOINE Nathalie	Gestionnaire
	UE CER EVREUX	Mme CHAMBAULT Nathalie	Gestionnaire

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2026-11-02-00002

2026 11 02 SUBDELEG RPA

DECISION n° 14-2026

Portant subdélégation de pouvoir adjudicateur aux agents de la direction interrégionale de de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la justice pénale des mineurs et notamment ses articles R 241-3 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 modifié par l'Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 juin 2026 nommant Madame Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, préfète d'Ille et Vilaine;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 16 février 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 23 mars 2026, emploi de directeur fonctionnel du 1er groupe;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 6 mars 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest par intérim à compter du 23 mars 2026, emploi de direction du groupe II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à Madame Christelle EVELINGER directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363"compétitivité" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est accordée aux agents placés sous mon autorité dont la liste figure en annexe 1, à l'effet de signer des marchés publics, dans la limite des montants indiqués dans ladite annexe. Cette liste sera actualisée au fur et à mesure des changements d'affectation des personnels.

Article 2 : La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La présente décision entre en application dès sa publication.

Article 3 : En application des dispositions des articles L411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

d' un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le Ministre de la justice;

d' un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes le 02 Novembre 2026
La directrice interrégionale
de la protection judiciaire Jeunesse Grand Ouest

Christelle EVELINGER



ANNEXE 1

Relative à la décision de subdélégation de Pouvoir Adjudicateur

Les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions, représentent le pouvoir adjudicateur et signent à cet effet les marchés publics dont la nature et le montant sont définis ainsi qu'il suit

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
	DIRECTION	Sophie DU MESNIL ADELEE	Directrice interrégionale adjointe	Montant illimité
	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines	Montant illimité
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	40 000
	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier	Montant illimité
	DEPAFI	Morgane LERAY	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier	10 000
	DEPAFI	Allison PEZERIL	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier	20 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	20 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire	2000
Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	Thierry CARPENTIER	DT	8 000
	DT	Mme Cécile LHERAULT	DTA	8 000
	DT	Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
	DT	Jeanne LE CHENE	RPI	500

STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service	4 000
	UEMO CAEN 1	M Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi DE CAEN	EPEI Caen	Mme ORTOLLAND Lauren - M Jeanne LE CHENE par intérim	Directrice de Service	4 000
	UEAJ d'HEROUVILLE			
	UJPE CAEN			
	UEHD CAEN			
STEMO DE L'ORNE		Mme Elise VARNIER	Directrice de Service	4 000
	UEMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO DE LA MANCHE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service	4 000
	UEMO de CHERBOURG	M Richard CORNILLE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de COUTANCES	M Nicolas LEMONNIER	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Loire-Atlantique - Vendée	DT	Mme Béatrice FONLUPT	Directrice Territoriale	8 000
		M. Fabrice DROUELLE	Directeur Territorial Adjoint	8 000
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service	4 000
	UEMO LA ROCHE SUR YON			
	UEMO ST NAZAIRE			
STEMO de NANTES		M PETIT Franck-Albert	Directeur de Service	4 000
	UEMO NANTES 1			
	UEMO NANTES 2			
	UEMO NANTES 3			
STEi de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service	4 000
	UEAJ REZE	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ BOUGUENAIS	Mme LAURE LAPEYRE	Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÎ	Directrice de Service	4 000
	UJPE LA ROCHE SUR YON			
	UEHD TERRITORIALE			
SE EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service	4 000
	USEEPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative	500
	USEEPM Orvault	M.Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT	M. Benoit HERVOUET	Directeur Territorial	8 000
		Mme Marie-Laure TENAUD	Directrice territoriale adjointe	8 000
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial	4 000
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service	4 000
	UEMO ANJOU OUEST			
	UEMO ANJOU EST			
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service	4000
	UEMO LE MANS	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE MANS SUD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative	1000
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service	4 000
	UJPE LES PONTS DE CE		Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD LE MANS			
	UEAJ ANGERS			

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO RENNES		Mme Tiphaine PREVOST	Directrice de Service	4 000
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO RENNES Ouest	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO RENNES Est	Mme Corinne PIOT	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO ARMORIQUE		M EMPEYROU-ARRUHAT Laurent	Directrice de Service	4 000
	UEMO SAINT-BRIEUC	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative Missionnée	500
	UEMO SAINT-MALO	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI RENNES		Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service	4 000
	UJPE RENNES mission HD	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEAJ RENNES			
Service	**Unité**	**Nom - Prénom**	**Fonction**	**Montant**
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO BREST-QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE-BEAUFORT	Directrice de Service	4 000
	UEMO BREST			
	UEMO QUIMPER			
STEMOi VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service	4 000
	UEMO VANNES	M JOUIN Pascal	Responsable d'Unité Educative	500

	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service	4 000
	UJPE de LORIENT	M Sébastien DELAGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ de LORIENT	Mme Elodie AMORIM DANTAS	Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service	4 000
	UE-CER COMBRIT			
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative	1 000
Service	**Unité**	**Nom - Prénom**	**Fonction**	**Montant**
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial	8 000
		Mme Barbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Sylvie TISNE	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service	4 000
	UEMO ROUEN NORD			
	UEMO ROUEN SUD			
	UEMO de DIEPPE			
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service	4 000
	UEMO LE HAVRE NORD			
	UEMO LE HAVRE SUD			
EPEi de ROUEN		M Sébastien LACHEVRE	Directeur de service	4 000
	UJPE de ROUEN			
	UEHDR de ROUEN			
	UEAJ de Rouen			
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service	4 000
	UEMO EVREUX			
	UEMO VAL de REUIL			
EPE EVREUX		M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service	4 000

	UJPE EVREUX			
	UE CER EVREUX			

Direction Régionale des Finances Publiques

R53-2026-11-03-00006

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Yannick PHILOUZE, directeur du pôle gestion publique de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, aux agents du centre de gestion financière Justice

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

(centre de gestion financière Justice placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)

L'administrateur de l'État, directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de l'État de M. Yannick PHILOUZE ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2017 portant promotion de M. Yannick PHILOUZE, administrateur des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant M. Yannick PHILOUZE, à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de Monsieur Yannick PHILOUZE dans l'emploi de directeur du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques De Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine,

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière Justice placé sous l'autorité de la Directrice régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Christel ALLAINGUILLAUME, Attachée Principale, responsable du centre de gestion financière Justice ;

Mme Pascale DONNARD, inspectrice des finances publiques, adjointe du centre de gestion financière Justice ;

Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;

M. Christophe CAMPIN , contrôleur principal des finances publiques ;

Mme Christine BRIATTE, contrôleur principal des finances publiques ;

M. Loïc LOISEL, contrôleur principal des finances publiques ;

M. David BOIVINEAU, contrôleur des finances publiques ;

Mme Anne-Marie RINCLA, contrôleur des finances publiques ;

Mme Justine LE DEORE, contrôleur des finances publiques ;

M. Olivier RISPAL, contrôleur des finances publiques ;

Mme Marianne PEN, contrôleur des finances publiques ;

M. Toildine ASSANI, contrôleur des finances publiques ;

Mme Sandra DUFIL, contrôleur des finances publiques ;

Mme Gaëlle BURNOUF, secrétaire administrative classe exceptionnelle du ministère de la Justice ;

Mme Catherine BIRON, secrétaire administrative classe supérieure du ministère de la Justice ;

Mme Elodie MARIE-DIT-DINARD, secrétaire administrative classe normale du ministère de la Justice ;

Mme Marie-Anne DUCHESNE, secrétaire administrative du ministère de la Justice ;

Mme Ganya BRADANE, adjointe administrative du ministère de la Justice ;

Mme Magalie PARMENTIER, adjointe administrative du ministère de la Justice ;

Mme Sonia LAENE, agent administratif du ministère de la Justice ;

Mme Brigitte ANDOUARD, adjointe administrative du ministère de la Justice ;

Mme Laetitia CHAPOTIN, agent administratif principale des finances publiques ;

Mme Laura FOUQUOIRE, agent administratif principale des finances publiques ;

Mme Nathalie GARROUSTE, agent administratif principale des finances publiques ;

M. Gilles POTIN, agent administratif principal des finances publiques ;

M. Alexandre MILLOCH, agent administratif principal des finances publiques ;

Mme Maelle GILBERT, agent administratif principale des finances ;

Monsieur Alexandre SAMSON, agent administratif des finances publiques

M. Mael HASCOET, contractuel des finances publiques ;

Mme Edwige MANTOUBA, contractuelle des finances publiques ;

Mme Margaux FOUCHER, contractuelle des finances publiques ;

M. Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;

M. Pascal PODEUR, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;

Mme Anthéa MARTINEZ, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;

Mme Laura AUBRY, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;

Article 2

La présente décision prendra effet à compter de sa publication.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Fait le 3 novembre 2026

L'administrateur de l'État
Directeur du pôle gestion publique

Yannick PHILOUZE

DIRM

R53-2026-11-06-00002

Arrêté en date du 6 novembre 2026 portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix.

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n°
(DIRM n° 46/2026)

portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale
de la station de Pilotage de Roscoff-Morlaix

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code des transports ;

VU le code des ports maritimes ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;

VU l'arrêté du préfet de région Bretagne n°R53-2025-11-28-0001 (DIRM n°39/2025) du 28 novembre 2025 portant sur le règlement local de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix ;

VU l'arrêté de la préfète de la région Bretagne n°2/2026/DIRM-NAMO/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature administrative à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

VU l'arrêté de la préfète de la région Bretagne n° R53-2026-07-15-00041 (DIRM n° 24/2026) du 15 juillet 2026 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Sont nommés membres avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix :

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS

1 – Représentants des armateurs

M. Erwann GABRIEL (BAI)	M. Philippe PRIGENT (BAI)
M. Ronan CREACH (CAN)	M. Pierrick THUAULT (CAN)

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS

2 – Représentants des usagers du port

Mme Anaïs CHAPEL (Channel Dock Manutention)	M. David KERIVIN (Channel Dock Manutention)
M. Pierre L'HERROU (RoskoShipping)	M. Thomas L'HERROU (RoskoShipping)

3 – Représentants de la station de pilotage

M. Pierre GACIC	M. Tanguy DE KERROS
M. Guillaume NARCY	M. Brieuc CARIOU

4- Représentants du délégataire chargé de la gestion des principaux équipements portuaires

M. Gilles SIMON	M. Stéphane CARRE

5- Représentant de l'autorité portuaire

Non pourvu

ARTICLE 2 :

Les membres avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix mentionnés à l'article 1er du présent arrêté sont nommés pour trois ans.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du préfet de région Bretagne n° R53-2023-10-20-00002 (DIRM n° 44/2023) du 20 octobre 2023 modifié, portant nomination avec voix délibérative des membres de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Nantes, le 6 novembre 2026

Pour le préfet et par délégation,

Gonzague DE-MONCUIT g.d-moncuit

Signature numérique de Gonzague DE-MONCUIT g.d-moncuit
Date : 2026.11.06 10:55:32 +01'00'

Ampliations :

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité administrative de Nantes - 12 boulevard Vincent Gâche – 44 200 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique (direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, direction des services de transport, sous-direction des ports et du transport fluvial, bureau de l'organisation et de la réglementation portuaire)

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle des politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur adjoint, chrono)

Direction départementale des territoires et de la mer, délégation à la mer et au littoral du Finistère

Membres titulaires et suppléants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix

Station de pilotage de Roscoff-Morlaix

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, direction des services administratifs et financiers, mission d'appui et des moyens mutualisés) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne

DIRM

R53-2026-11-04-00001

Arrêté portant ouverture d'une caravane de pêche d'huîtres plates sur le gisement de la baie du Mont-Saint-Michel pour 2026

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° R53-2026-11-04-00001

portant ouverture d'une caravane de pêche d'huîtres plates sur le gisement de la baie du Mont-Saint-Michel pour 2026

La préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 922-6 ;

VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2017-15417 du 3 novembre 2017 portant classement administratif d'un gisement naturel d'huîtres plates en baie du Mont Saint-Michel ;

VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2026-07-15-00041 du 15 juillet 2026 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

VU l'arrêté du préfet du département d'Ille-et-Vilaine n° 35-2025-11-04-00002 du 22 octobre 2025 portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants pour la consommation humaine dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

VU la demande du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne en date du 2 octobre 2026 ;

VU l'avis du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord en date du 3 novembre 2026 ;

SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La pêche des huîtres plates (*Ostrea edulis*) à la drague sur le gisement d'huîtres plates de la baie du Mont-Saint-Michel, classé administrativement par l'arrêté du 3 novembre 2017 susvisé, est autorisée aux couples navires/armateurs titulaires d'une licence de pêche des coquillages, à l'exclusion d'une bande de 500 mètres autour des concessions conchylicoles, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, du lundi 9 novembre au jeudi 10 décembre 2026 inclus, de 08h00 à 15h00.

ARTICLE 2

La pêche est autorisée dans les conditions prévues par les articles 2 et 3 de l'arrêté du 3 novembre 2017 susvisé et dans la limite d'un quota de 3 tonnes d'huîtres plates par navire.

Le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine est chargé du suivi de la consommation du quota par navire. Un bilan est transmis à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest à l'issue de la campagne.

ARTICLE 3

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° R53-2025-11-06-00003 du 6 novembre 2025 portant organisation d'une caravane de pêche d'huîtres plates sur le gisement de la baie du Mont-Saint-Michel pour 2025 est abrogé.

ARTICLE 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 4 novembre 2026

Pour la préfète, et par délégation,

La cheffe du bureau gestion durable des activités de pêche maritime et d'aquaculture

Marie BEAUSSAN
marie.beaussan

Signature numérique de Marie BEAUSSAN marie.beaussan
Date : 2026.11.04 09:48:04 +01'00'

Ampliation : DGAMPA/BGR – SGAR – DDTM/DML 22, 35, 50 – CROSS Corsen – CROSS Jobourg – CNSP – CACEM – CRPMEM de Bretagne et de Basse-Normandie – CDPMEM 35 et 50 – CRC Bretagne nord – IFREMER Brest, Dinard et Port en Bessin – DIRM NAMO/ SCAM – DIRM MEMN – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 35

Signature électronique

Signé électroniquement par R\C3\A9pondeur OCSP le 04/11/2026 09:48

DRAAF

R53-2026-11-04-00003

Tableau de publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne relatifs au contrôle des structures -ddtm 22 Publication foncière du 25 juin 2026

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 25/06/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
KERFOT	B406	0,43	MARTIN/PIERRE-YVES MARIE 22860 PLOURIVO MARTIN/PASCAL MARIE NOEL 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB100J - AB100K - ZE37A - ZE37B	2,42	PIERRE/ANNE MARIE JOSEPHINE 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB101 - AB114	1,0219	DE MELLUS 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB106 - AB107	0,66	LE BEZVOET/THERESE MARIE FRANCOISE 13500 MARTIGUES	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB17 - AB65 - AB66 - AB230 - AB231 - AB244 - AH8 - AH152 - AH154 - AH156 - AH180	4,2342	MARTIN/PIERRE-YVES MARIE 22860 PLOURIVO - MARTIN/PASCAL MARIE NOEL 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB177	0,6865	DE MELLUS 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB18 - AB86 - AB87 - AB99 - AB120 - AB121 - AB209 - AB210 - AB211 - AE45 - AH10 - AH45 - ZA13J - ZA13K - ZA14 - ZA140AJ - ZA140AK	14,1534	DE MELLUS 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB19J - AB79 - ZA8J - ZA8K - ZA119 - ZH138J - ZH138K	6,1767	MARTIN/PASCAL MARIE NOEL 22620 PLOUBAZLANEC - MARTIN/PIERRE-YVES MARIE 22860 PLOURIVO	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB218	0,392	BERNARD/MARIE-FRANCOISE PAULE YVONNE 76130 MONT-SAINT-AIGNAN - BERNARD/PIERRE YVES MARIE 22620 PLOUBAZLANEC - BERNARD/JEANNE-YVONNE 76420 BIHOREL - BERNARD/ANNE MARIE JEANNE 76420 BIHOREL - BERNARD/JEAN-FRANCOIS MARIE 76130 MONT-SAINT-AIGNAN - BERNARD/DOMINIQUE MARIE 35650 LE RHEU	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AB400	0,3395	PIERRE/JOSEPH YVES MARIE 22620 PLOUBAZLANEC PIERRE/FRANCOIS HENRI MARIE 22500 PAIMPOL PIERRE/MARGUERITE MARIE YVONNE 22620 PLOUBAZLANEC PIERRE/THERESE MARIE PAULE 22620 PLOUBAZLANEC PIERRE/YVES FRANCOIS 35200 RENNES PIERRE/ANNE MARIE JOSEPHINE 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 25/06/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PLOUBAZLANEC	AB85 - AE8 - AE9 - AE10 - AE11 - AE46 - AE74 - AE176 - ZA37 - ZA175	3,4628	DE MELLUS 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AC202 - AE19 - AH50	1,6591	BERNARD/MICHEL JEAN 56190 AMBON - BERNARD/JEAN PIERRE 56000 VANNES	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	AE44	0,82	LE HEGARAT/RAYMOND YVES 91130 RIS ORANGIS	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	ZA134	1,5907	BERNARD/DOMINIQUE MARIE 35650 LE RHEU	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
PLOUBAZLANEC	ZA38 - ZA132	0,8582	POURDIEU/JEAN CLAUDE PIERRE 75017 PARIS - POURDIEU/JANINE SUZANNE 75017 PARIS	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
QUEMPER-GUEZENNEC	B415 - B1185 - C835 - D127 - D128 - D837 - D839 - D842	4,8777	LE ROY/HERVE 22260 QUEMPER GUEZENNEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
SAINT-CLET	B54 - B55	1,5215	LE ROY/HERVE 22260 QUEMPER GUEZENNEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
YVIAS	B42 - ZC26J - ZC26K - ZC26L	3,764	DE MELLUS 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26
YVIAS	C799 - C800	0,689	MARTIN/PIERRE-YVES MARIE 22860 PLOURIVO MARTIN/PASCAL MARIE NOEL 22620 PLOUBAZLANEC	LE CHEVERT Jean-Marie 22220 PLOUGUIEL	EARL DE L'ISSUE 22620 PLOUBAZLANEC	C22260332	17/06/26	25/08/26

Pour la Préfète de la région Bretagne,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
La cheffe du pôle foncier,

Rennes, le 4 novembre 2026

Cindy LAILLER

DRAAF

R53-2026-11-06-00003

TABLEAU TACITE DDTM 22 PUB 20260528-1

DRAAF - R53-2026-11-06-00003 - TABLEAU TACITE DDTM 22 PUB 20260528-1

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 28/05/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
ILLIFAUT	Porcs engraisseurs 1180 places	hors sol		SCEA LA FERME DES SORBIERS 22230 LOSCOUET SUR MEU	EARL LE BROUSSAIS 22230 ILLIFAUT	C22260247	22/05/2026	28/07/2026
ILLIFAUT	ZO96Z	0,5487	LE BROUSSAIS 22230 ILLIFAUT	SCEA LA FERME DES SORBIERS 22230 LOSCOUET SUR MEU	EARL LE BROUSSAIS 22230 ILLIFAUT	C22260247	22/05/2026	28/07/2026

Pour la Préfète de la région Bretagne,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
La cheffe du pôle foncier,

Rennes, le 6 novembre 2026

Cindy LAILLER

Signature électronique

tableau de publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne relatifs au contrôle des structures agricoles - ddtm 22 Publication foncière du 28 mai 2026

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-11-05-00003

arrêté Agrément VAO LA FEDE 051126

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ARRETE
portant renouvellement d'agrément pour l'organisation de séjours
de « Vacances adaptées organisées »
n° AGR.035-2026-001
délivré à l'association La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (Redon)

La Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L114 ;

Vu le code du tourisme, notamment les articles L. 211-1, L. 211-2, L. 412-2 et R. 412-8 à R. 412-17-1 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3/2026/DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté n°AGR.035-2021-001 en date du 16 décembre 2021 portant agrément pour l'organisation de séjours de « Vacances adaptées organisées » délivré à l'association La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément « Vacances adaptées organisées » présenté par La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, reçu le 1er octobre 2026 et complété les 09 et 16 octobre 2026 ;

Sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne

ARRETE :

Article 1er : Le renouvellement de l'agrément « Vacances adaptées organisées » prévu par l'article L.412-2 du code du tourisme est accordé à l'association :

La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (« la Fédé »)
5 rue Jacques Prado
35 600 REDON
Sous le numéro : AGR.035-2026-001

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : L'agrément est délivré pour l'organisation de séjours en France et à l'étranger.

Article 4 : En référence à l'article R.412-13 du code du tourisme, l'association La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine transmettra, chaque année, à la préfète de la région Bretagne, un bilan circonstancié quantitatif, qualitatif et financier des activités de vacances adaptées organisées qui se sont déroulées. Le bilan précise les moyens mis en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements éventuellement constatés lors des contrôles.

Article 5 : En référence à l'article R.412-13-1 du code du tourisme, l'association La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine informera la préfète de la région Bretagne, dans un délai de 2 mois, de tout changement substantiel affectant les éléments matériels au vu desquels l'agrément a été délivré.

Article 6 L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions prévues à l'article R 412-17 du code du tourisme.

Article 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et notifié à l'association La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine.

Fait à Cesson Sévigné, le 05 NOV 2026

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par délégation,
Le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,



Ludovic MAGNIER

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-11-05-00004

arrêté Agrément VAO Vacances et Moi 051126

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETE
portant agrément pour l'organisation de séjours
de « Vacances adaptées organisées »
n° AGR.035-2026-002
délivré à la Société par actions simplifiée (SAS) VACANCES ET MOI (Rennes)

La Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L114 ;

Vu le code du tourisme, notamment les articles L. 211-1, L. 211-2, L. 412-2 et R. 412-8 à R. 412-17-1 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3/2026/DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu le dossier de demande d'agrément « Vacances adaptées organisées » présenté par la SAS VACANCES ET MOI, reçu le 18 septembre 2026 et complété le 05 octobre 2026 ;

Sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne

ARRETE :

Article 1er : L'agrément « Vacances adaptées organisées » prévu par l'article L.412-2 du code du tourisme est accordé à la Société par actions simplifiée (SAS) :

VACANCES ET MOI
22 rue Raoul Dautry
35 000 RENNES

Sous le numéro : AGR.035-2026-002

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : L'agrément est délivré pour l'organisation de séjours en France et à l'étranger.

Article 4 : En référence à l'article R.412-13 du code du tourisme, la SAS VACANCES ET MOI transmettra, chaque année, à la préfète de la région Bretagne, un bilan circonstancié quantitatif, qualitatif et financier des activités de vacances adaptées organisées qui se sont déroulées. Le bilan précise les moyens mis en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements éventuellement constatés lors des contrôles.

Article 5 : En référence à l'article R.412-13-1 du code du tourisme, la SAS VACANCES ET MOI informera la préfète de la région Bretagne, dans un délai de 2 mois, de tout changement substantiel affectant les éléments matériels au vu desquels l'agrément a été délivré.

Article 6 L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions prévues à l'article R 412-17 du code du tourisme.

Article 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et notifié à la SAS VACANCES ET MOI.

05 NOV 2026

Fait à Cesson Sévigné, le

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par délégation,
Le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,

Ludovic MAGNIER

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-07-28-00006

Arrêté habilitation aide alimentaire 2026

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETE

fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

LA PREFETE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 266-1 et L266-2, R. 266-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 juin 2026 portant nomination de M. Ludovic MAGNIER, à l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu l'arrêté du 10 février 2026 fixant, au titre de l'année 2026, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu l'arrêté préfectoral 2026/DREETS/DSF-Marchés en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : La liste des personnes morales de droit privé bénéficiant d'un renouvellement de leur habilitation en Bretagne à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

Dénomination de la structure	N° SIRET	Adresse	CP	Ville
COTES D'ARMOR				
BEAUSSAIS SOLIDARITE	83519141200013	16 rue de Cézembre - Ploubalay	22650	BEAUSSAIS-SUR-MER
FINISTERE				
ACID QUIMPER	85003665800019	Pôle universitaire Pierre-Jakez Hélias, 18 Avenue de la plage des gueux	29 000	QUIMPER
HABITAT ET HUMANISME	78889961500033	32 rue du Pontigou	29 000	QUIMPER
LA ROUL'HOTTE DE STEPH	93272898300010	Maison des associations 6 rue Pen Ar Créac'h	29 200	BREST
ILLE-ET-VILAINE				
IGR ENTR'AIDES	74993235600019	11 Rue Jean Macé	35000	RENNES
EISSOR	83450431800025	3 rue des cormiers	35650	LE RHEU
MORBIHAN				
CITOYENS ETUDIANTS	92257536000016	9 rue André Iwoff	56 000	VANNES
FEDERATION D'ANIMATION RURALE EN PAYS DE VILAINE (GRAINES D'ENVIES)	77560447300055	5 rue Jacques Prado	35 600	REDON
LA TILMA	53844137900012	35 rue Jean Gougaud	56 000	VANNES
L'ELFE	83892112000013	4 Le Grand Valet	56 430	MAURON
ON VEUT DU SOLEIL	88362698800017	2 allée Maria Montessori	56 000	VANNES

Article 2 : Ce renouvellement d'habilitation est délivré pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3: La liste des personnes morales de droit privé habilitées en Bretagne à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour la première fois est arrêtée comme suit :

Dénomination de la structure	N° SIRET	Adresse	CP	Ville	Durée*
COTES D'ARMOR					
ADALEA	77745917300046	50 rue de la corderie	22 000	SAINT-BRIEUC	3 ans
LES PETITES SŒURS DES PAUVRES	34007859100013	56 rue de Brest	22100	DINAN	3 ans

Dénomination de la structure	N° SIRET	Adresse	CP	Ville	Durée*
FINISTERE					
LES EXCLUS	50139438100013	81 rue Sébastopol	29 200	BREST	3 ans
UNION PIRATE FINISTERIENNE	91533762000016	20 Rue Duquesne	29 200	BREST	2 ans
UNE MAIN TENDUE	93034425400014	4 rue de la croix	29 200	BREST	2 ans
ILLE-ET-VILAINE					
LES PETITES SŒURS DES PAUVRES	34007890600013	32 rue Jeanne Jugan	35400	SAINT MALO	3 ans
CORSAIRE SOLIDAIRE	89368314400016	IUT, 40 rue de La Croix Desilles	35400	SAINT MALO	3 ans
BATIMENT A MODELER	883600413 00016	Chez les éditions du Commun 11 square de Galicie	35200	RENNES	1 ans

** à compter de la date de signature du présent arrêté*

Article 4 : La liste des personnes morales de droit privé habilitées en Bretagne à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est mise à jour comme suit :

Dénomination de la structure	N° SIRET	Adresse	CP	Ville	Durée
Association SEA35 devenue ALTERA à compter du 1er juillet 2026	77559111800200	146 route de Lorient, CS 64418, 35044 Rennes Cedex	35	RENNES	Pour la durée restant à courir de l'habilitation de SEA 35 délivrée pour 10 ans le 16 novembre 2017

Article 5 : En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes situé Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes cedex.

Article 6 : le directeur régional, de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Cesson Sévigné, le 28 JUIL. 2026

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par délégation,
Le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,

Ludovic MAGNIER

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-09-29-00003

Arrêté habilitation aide alimentaire 2026 n°2

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETE

fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

LA PREFETE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 266-1 et L. 266-2, R. 266-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 juin 2026 portant nomination de M. Ludovic MAGNIER, à l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu l'arrêté du 10 février 2026 fixant, au titre de l'année 2026, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu l'arrêté préfectoral 2026/DREETS/DSF-Marchés en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : La liste des personnes morales de droit privé bénéficiant d'un renouvellement de leur habilitation en Bretagne à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est complétée comme suit :

Dénomination de la structure	N° SIRET	Adresse	CP	Ville
ILLE-ET-VILAINE				
SOUTIEN POUR TOUS	81314524000038	19 square Charles Dullin	35 200	RENNES

Article 2 : Ce renouvellement d'habilitation est délivré pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes situé Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes cedex.

Article 6 : Le directeur régional, de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Cesson Sévigné, le 29 SEP. 2026

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par délégation,
Le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,

Ludovic MAGNIER